

ARTICLES, Septembre 2008

ENVIRONNEMENT

Pesticides : des ONG portent plainte contre les nouvelles normes de l'UE

LEMONDE.FR avec AFP | 01.09.08 |

Les nouvelles normes européennes en matière de pesticides dans les aliments, violemment critiquées par plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) qui les jugent dangereuses pour la santé, entrent en vigueur lundi 1^{er} septembre. Ces nouveaux seuils, qui harmonisent les normes européennes en matière de résidus chimiques dans les aliments, doivent remplacer les limites fixées actuellement au niveau national. Mais, selon les ONG, ce règlement a pour effet de repousser de façon "spectaculaire" les limites existantes.

L'accusation est grave : selon Hans Muilerman, porte-parole de l'ONG néerlandaise Natuur en Milieu, pour chacun des 349 pesticides présents dans les produits alimentaires vendus dans l'UE, "la Commission a identifié le pays ayant la plus 'mauvaise' limite de sécurité et adopté ce niveau pour les normes européennes". En conséquence, "plusieurs centaines de limites maximales en résidus deviennent désormais dangereuses pour les consommateurs", et ce "au regard même des normes d'analyse et des méthodes d'analyses fixées par l'UE", conclut une analyse conjointe de [Greenpeace](#) et de l'ONG environnementale autrichienne [Global 2000](#).

Dans certains pays étudiés, comme l'Allemagne ou l'Autriche, le changement serait très préoccupant. En Autriche par exemple, 65 % des pesticides utilisés verront leur taux maximal augmenter, pour certains jusqu'à 1 000 fois, alors que seuls 4 % verront leur taux baisser, note Global 2000. La consommation de pommes, poires, raisins, tomates et poivrons pourrait en particulier désormais poser des risques pour la santé des enfants. Deux ONG, Natuur en Milieu et le réseau PAN Europe, ont lancé en août une action en justice devant la Cour européenne de justice.

La Commission européenne a répondu à ces critiques et défendu ses nouvelles normes. "Dans plusieurs cas, l'UE a établi des limites maximales en résidus alors que les Etats membres n'en avaient pas, rendant notre alimentation plus sûre", a fait valoir vendredi Nathalie Charbonneau, porte-parole de la Commission européenne. "Nous ne sommes pas d'accord avec les critiques des ONG, parce que d'abord nous ne parlons pas des mêmes choses. Nous avons fait une analyse qui est beaucoup plus large que la leur", déclare-t-elle. La Commission estime que les ONG se sont appuyées sur des données "imprécises", mais assure qu'elle examinera néanmoins "toute étude qui lui sera soumise".

MEDECINE

Des chirurgiens français traitent par laser des tumeurs au cerveau

LE MONDE | 29.08.08 |

Dirigée par Alexandre Carpentier (groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière), une équipe parisienne de neurochirurgiens, radiologues et anesthésistes a révélé, vendredi 29 août, dans la revue *Neurosurgery*, une première mondiale : la destruction de tumeurs métastatiques cérébrales chez des patients restés conscients. Ils ont eu recours à un laser associé à une imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM). Au total 15 malades ont participé à cet essai clinique mené sous l'égide de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

"Les patients souffraient de métastases cérébrales apparues après différents types de cancers, du sein et du poumon notamment, qui étaient devenues résistantes à toutes les formes de traitement, précise M.Carpentier. Leur espérance de vie n'excédait pas, de ce fait, une période d'environ trois mois. Avec le recul nous disposons aujourd'hui de résultats concluants, dans six cas de traitements complets des métastases, à une survie sans récurrence d'une durée minimale de neuf mois."

Concrètement, l'équipe chirurgicale commence par localiser très précisément, grâce à l'IRM, la tumeur à détruire. Elle pratique ensuite, sous anesthésie locale, un orifice d'un diamètre de 3 mm dans la boîte crânienne, par lequel elle introduit une fibre optique équipée, à son extrémité, d'un laser conduit au sein de la tumeur. Après contrôle du bon positionnement, une simulation thérapeutique est effectuée par ordinateur. Le laser est alors activé, ce qui chauffe le tissu tumoral et le nécrose. Pendant le traitement, le patient, allongé dans l'appareil IRM, demeure conscient et ne ressent rien.

Le traitement thermique qui dure entre une et deux minutes est effectué sous le contrôle de séquences d'imagerie IRM fournies en temps réel. Ces données permettent d'indiquer avec précision la température délivrée au sein des tissus pathologiques et sains. Le système informatisé module l'énergie délivrée par le laser en fonction des données calorimétriques. Une fois que la destruction de la tumeur a été confirmée, la fibre optique est retirée et le malade peut quitter l'hôpital le soir même.

Les 15 patients ayant participé à cette première phase de l'essai clinique ont été pris en charge entre décembre 2006 et février 2008. Il s'agissait d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de ce traitement. Après analyse des résultats obtenus sur les six premiers malades, un comité d'experts indépendants a, en mars 2007, autorisé la poursuite de cet essai en élargissant les indications. L'équipe a ainsi pu traiter des personnes souffrant de plusieurs métastases intracérébrales ainsi que de métastases plus volumineuses, pouvant aller jusqu'à 3cm

"FONDS INSTITUTIONNELS INSUFFISANTS"

Au total, sur les 15 traitements, neuf ont été partiels et six totaux. Dans ce dernier cas, cinq des six malades n'ont pas présenté de récurrence durant une période moyenne de neuf mois. L'Afssaps ayant, dans un premier temps, limité à 15 le nombre des personnes pouvant participer à cet essai clinique, celui-ci est aujourd'hui clos, l'ensemble des données devant être analysées avec un recul suffisant.

"C'est la première fois que l'on utilise une technologie laser en intracrânien et qu'on l'associe à une IRM fournissant des données en temps réel", souligne M.Carpentier. Ceci a été rendu possible grâce à une technique mise au point en collaboration avec le centre anticancéreux MD Anderson de Houston ainsi qu'avec la société BioTex, un "spin off" (start-up) de l'université UTMB du Texas. Le laser utilisé a pour propriété d'être "refroidi" en permanence ce qui permet d'éviter la formation de coagulats à son contact. La destruction par nécrose directe du tissu métastatique n'entraîne pas un œdème intracérébral, pas plus qu'elle n'a provoqué, chez les malades traités, de crises d'épilepsie. L'équipe pense donc être sur la voie d'une nouvelle utilisation de l'IRM, une IRM "interventionnelle".

A la tête du Laboratoire de recherche en technologies chirurgicales avancées de la Pitié-Salpêtrière, Alexandre Carpentier développe, avec le physicien Julian Itzcovitz, un ambitieux programme de recherche. *"Nous cherchons notamment comment utiliser de manière complémentaire des ultrasons focalisés pour, toujours sous contrôle de l'IRM, détruire des tumeurs intracrâniennes", explique-t-il. Malheureusement, les fonds institutionnels dont je dispose sont très largement insuffisants, et ce malgré le prix de l'innovation technologique 2008, d'un montant de 50 000 euros, que nous venons de recevoir.*" M.Carpentier estime avoir besoin de 2 millions d'euros.

Jean-Yves Nau

Chiffres

Métastases. On estime qu'environ 20 % des personnes qui décèdent d'un cancer présentent une ou plusieurs métastases cérébrales. Celles-ci sont dues à un essaimage de cellules cancéreuses par voie sanguine à partir d'une tumeur primitive. Le diagnostic est fait par IRM.

Ce sont les cancers broncho-pulmonaires qui ont le plus tendance à provoquer des métastases (45 %) suivis par les cancers du sein, du rein, des testicules et de la peau (environ 10 % chacun). Les cancers de l'ovaire, de l'utérus ou de la prostate sont beaucoup moins concernés. Dans 15 à 20 % des cas, le cancer primitif n'est pas retrouvé.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Compte rendu

Les employeurs rechignent de plus en plus à déclarer les accidents du travail

LE MONDE | 02.09.08 |

Le phénomène ne date pas d'hier mais il est *"nouveau dans son ampleur apparente"* : certaines entreprises ne déclarent pas des accidents du travail dont sont victimes leurs salariés. Ce constat préoccupant figure dans un rapport officiel qui a été discrètement mis en ligne sur le site Internet de la direction de la Sécurité sociale, à la fin août, quelques jours après avoir été révélé par *Les Echos*. Le document en question a été rédigé par une commission d'experts chargée d'évaluer la *"sous-déclaration"* des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Présidée par Noël Diricq, magistrat à la Cour des comptes, cette instance rapporte que des employeurs prennent en charge tout ou partie des frais liés aux soins - sans signaler à la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) que l'incident est d'origine professionnelle, alors qu'ils sont tenus de le faire. De telles pratiques, qui ont cours en particulier pour les *"accidents bénins"*, ont été sanctionnées *"au moins"* une fois par la justice, précise la commission Diricq.

Le 28 janvier, EDF et Gaz de France (GDF) ont été condamnés respectivement à 250 euros d'amende par le juge de proximité de Rambouillet (Yvelines) pour ne pas avoir déclaré à la "Sécu" un banal accident du travail (un agent s'était tordu le genou). Entachée d'irrégularités de procédures, la décision sera forcément invalidée en appel, pronostique M^e Olivier Gutkes, l'avocat du DRH poursuivi dans ce dossier.

Mais quelle qu'en soit l'issue, un tel litige constitue, aux yeux de la CGT, une énième preuve des méthodes employées depuis quelques années par EDF et par GDF pour minimiser l'ampleur des accidents du travail : refus de déclaration à la CPAM, utilisation à mauvais escient du registre des accidents bénins, pressions voir sanctions à l'égard des victimes... Le 12 juin, les

représentants de la CGT ont dressé la liste de tous ces griefs, notamment lors du comité central d'entreprise d'ERDF (filiale chargée d'exploiter le réseau de distribution d'électricité). Sollicitée par *Le Monde*, la direction d'ERDF a indiqué qu'elle s'exprimera lorsque "tous les éléments de réponse" seront réunis. Chez GrDF (entité dédiée à la distribution du gaz), on assure agir "dans la transparence et la confiance" ; dès qu'un accident se produit, il y a "un retour d'expérience".

D'autres secteurs d'activité sont pointés du doigt par les syndicats. Dans l'usine Toyota d'Onnaing (Nord), près de Valenciennes, les "pressions" sur les salariés seraient monnaie courante, selon Eric Pecqueur, délégué syndical CGT : dans certains cas, la victime serait invitée à ne pas se signaler auprès de la "Sécu", l'employeur prenant en charge les soins ; dans d'autres, l'"accidenté" se verrait proposer un "poste aménagé" avec des tâches moins pénibles à accomplir.

"PRÉSERVER SON IMAGE DE MARQUE"

"Chaque accident du travail est signalé à la CPAM", assure une porte-parole de Toyota, mais si l'entreprise a des doutes sur la cause réelle des faits, elle émet alors "des réserves" auprès de la "Sécu", comme la loi le permet. "Lorsqu'un salarié se rend au service médical, c'est notifié dans un registre", ajoute-t-elle.

En septembre 2007, le sujet avait déclenché une vive polémique au sein de l'usine Renault de Cléon (Seine-Maritime). Pendant cinq mois, l'inspection du travail avait auditionné une quarantaine de salariés, qui s'étaient blessés plus ou moins gravement dans l'entreprise. Sur les 26 ayant bénéficié d'un arrêt de travail, 22 s'étaient vus proposer un poste "aménagé" ; 17 avaient accepté de renoncer à leur arrêt après "discussion" avec leur hiérarchie. Pour l'inspection du travail, il s'agissait d'un véritable "système organisé", visant à inciter le personnel à renoncer à des arrêts de travail prescrits à la suite d'un accident.

Depuis, "il n'y a pas eu d'évolution majeure", soutient Gilles Cazin, secrétaire général de la CGT à Renault-Cléon. "Les pressions continuent, mais la direction y met peut-être plus de formes", dit-il. Une concession tout de même : les formulaires de "refus de déclaration d'accident du travail par l'intéressé" ont été abandonnés, d'après M. Cazin.

Responsable des questions de santé au travail pour la CGT, Philippe Saunier raconte que le "camouflage des accidents" touche aussi la chimie et la pétrochimie.

Comment expliquer qu'un tel phénomène semble aussi répandu dans l'industrie ? Le taux de certaines cotisations augmentant avec le nombre de sinistres, des employeurs tentent de minimiser le poids de ces derniers pour des raisons financières faciles à comprendre. Mais ils cherchent surtout à "préserver leur image de marque", explique M. Saunier. La cotation des groupes, qui s'engagent dans des démarches de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), tient compte des accidents du travail, renchérit Henri Forest, secrétaire confédéral à la CFDT. Ils peuvent, dès lors, être tentés de "masquer" le problème afin de conserver une bonne note.

Bertrand Bissuel

ENVIRONNEMENT

Reportage

L'énergie solaire photovoltaïque est en phase de décollage

LE MONDE | 05.09.08 |

Quelle fête ! Les industriels et scientifiques du photovoltaïque n'en finissent pas de s'étonner : jamais ils n'avaient été aussi nombreux à se réunir. La 29^e Conférence de l'énergie solaire photovoltaïque, qui doit s'achever, vendredi 5 septembre, à Valence, a réuni plus de 4 000 chercheurs et un millier d'exposants. Cette affluence est à l'image d'un marché qui a explosé depuis plusieurs années, à la suite de l'instauration en Allemagne, en 2000, d'un tarif de rachat avantageux de l'électricité produite par les panneaux solaires.

Une augmentation de 40 % par an des capacités installées dans le monde, un chiffre d'affaires mondial de 24 milliards d'euros, une capacité de production installée de 3 800 mégawatt-crête (MWc) en 2007 : l'énergie photovoltaïque est sortie de la marginalité. Et les perspectives sont plus qu'encourageantes : les analystes financiers voient le marché passer à 5 000 MWc en 2008, 7 000 en 2010, et jusqu'à 20 000 en 2012.

Mais, avec la maturité, pourrait survenir la première crise : *"On peut aller vers une situation où l'on produit plus que le marché ne peut absorber"*, avertit Winfried Hoffmann, vice-président de l'European Photovoltaic Industry Association (EPIA). Il pourrait donc y avoir une *"consolidation du secteur"*, c'est-à-dire la disparition de plusieurs entreprises dans un marché qui a pris des allures de ruée vers l'or. Deuxième effet, plus favorable : une baisse de prix permettant de relancer la demande.

"Le problème est que le marché est concentré sur cinq pays, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon et l'Italie, observe Ernesto Macias, président de l'EPIA. Et si l'Europe assure 75 % de la consommation, elle ne couvre que 24 % de l'approvisionnement. Les autres pays devraient faire des efforts pour développer leurs marchés." Clairement visée, la Chine, qui s'assure une part grandissante de la production de panneaux solaires - Suntech est ainsi devenue en quelques années une des premières firmes du secteur -, mais dont la consommation reste très faible, avec 100 MW en 2007.

Le photovoltaïque est-il déjà en surchauffe ? *"La récession économique refroidit l'enthousiasme des investisseurs, observe Stephan Droxner, analyste pour le cabinet LBBW. Et l'on sent monter les critiques de responsables politiques sur le coût des mesures de soutien au photovoltaïque."*

Ainsi, en Espagne, le marché devrait se contracter à la suite de la décision du gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero de limiter l'aide au photovoltaïque à 300 MWc installés en 2009. Mais d'autres marchés pourraient décoller, notamment la France, qui a adopté un tarif de rachat de 57 centimes par kilowattheure (kWh) : *"EDF est dépassée par le succès, observe Jean-Louis Bal, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Elle traite 800 raccordements d'installations solaires au réseau chaque mois."*

Si le solaire doit traverser une crise de croissance, celle-ci ne devrait être que passagère. C'est que la ressource est immense : *"Elle est dix mille fois supérieure à la consommation électrique actuelle de l'humanité, observe le chercheur Jean-François Guillemoles. Et c'est une quantité inépuisable pour des millions d'années."*

PARITÉ AVEC LE RÉSEAU D'ICI 2020

Daniel Lincot, président du comité scientifique du congrès de Valence, complète : *"En moyenne, en France, un mètre carré de sol reçoit chaque année 1 mégawattheure. Si on récupère 10 % de cette énergie, cela représente 16 litres de pétrole ; 5 000 km² assureraient toute la consommation électrique du pays, soit 540 terawattheure."* Pour ses promoteurs, le solaire est l'énergie de l'avenir. Selon Hans-Josef Fell, député au Bundestag, *"le photovoltaïque a la capacité de remplacer dans quelques décennies l'énergie nucléaire en Allemagne"*.

Ces perspectives appartiennent cependant encore au domaine du rêve : le coût de production de l'électricité photovoltaïque reste très élevé, allant, selon les pays, de 30 à 60 centimes d'euros par kWh. Les experts estiment cependant que la *"parité avec le réseau"*, c'est-à-dire l'égalité entre le coût de production d'un kWh par une maison équipée et le prix facturé par le

réseau pour fournir ce kWh à la maison, sera atteinte d'ici 2020. La recherche progresse en effet rapidement, tandis que le développement de l'industrie fait baisser les prix par économie d'échelle. D'immenses possibilités existent aussi dans l'électrification rurale des pays pauvres.

Le secteur devra cependant prendre en compte l'environnement, qui ne se réduit pas à l'absence d'émission de gaz carbonique. *"On peut raisonnablement équiper l'Europe de 50 000 MW en photovoltaïque, assure Wolfgang Palz, qui a piloté jusqu'en 2002 les énergies renouvelables à la Commission européenne. Mais il ne faut pas se leurrer : cela signifie des panneaux vraiment partout. Il faudra chercher une bonne intégration. Or tous ces industriels qui veulent de l'argent facile ne cherchent pas à faire de jolies photopies."*

Si le photovoltaïque a vocation à équiper les toits des bâtiments, il peut aussi passer par des centrales qui occupent une très grande surface au sol. Mais il faudra démontrer que c'est le meilleur usage qu'on puisse faire de celui-ci.

Les acteurs du solaire assurent que leur souci est altruiste : *"Il y a un caractère d'urgence qui donne une particularité à cette communauté, affirme Daniel Lincot. Nous voulons résoudre un problème collectif, pas simplement produire plus de choses, comme d'autres secteurs tels l'automobile ou les écrans plats."*

Hervé Kempf

Références

Une énergie propre : le solaire a l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre et de ne pas produire de déchets.

Elle peut être récupérée selon deux méthodes : dans le solaire passif, l'énergie solaire vient réchauffer un fluide dont la chaleur est utilisée pour le chauffage ou pour faire tourner une turbine ; dans le solaire photovoltaïque, l'énergie solaire vient exciter un matériau conducteur, produisant ainsi de l'électricité.

Une place encore marginale : la capacité photovoltaïque installée dans le monde est de l'ordre de 10 000 megawatt-crête et fournit moins de 1 % de la production électrique mondiale.

ECONOMIE

La perspective du retour à l'équilibre du budget en 2012 s'éloigne

LE MONDE | 08.09.08

La ministre de l'économie, Christine Lagarde, a pris acte du ralentissement à l'œuvre dans la zone euro, dimanche 7 septembre au "Grand Jury" de RTL, et révisé sa prévision de croissance pour la France *"autour de 1 %"* en 2008. A quelques jours du conseil informel des ministres des finances européens, qu'elle préside, Mme Lagarde a jugé qu'il était *"un peu tôt pour arrêter le chiffre 2009"*. Mais, comme la plupart des conjoncturistes, elle a laissé entendre qu'il faudrait attendre le second semestre pour voir l'économie redémarrer.

Ces réajustements vont aller de pair avec une révision à la hausse des déficits publics, qui rend des plus hypothétique le redressement des finances publiques de la France en 2012.

Le premier ministre, François Fillon, avait déjà procédé, le 1er septembre, à une révision de la croissance pour 2008. Cette correction était attendue après le recul de 0,3 %, au deuxième trimestre, du produit intérieur brut (PIB) qui fait planer sur la France, comme sur plusieurs pays de la zone euro, un risque réel de récession.

Sans évoquer précisément cette perspective, Mme Lagarde a indiqué que le troisième trimestre ne serait "pas bon non plus" et que le quatrième trimestre serait "assez faible". Par rapport à la prévision basse de 1,7 % pour 2008, la nouvelle estimation de la croissance va priver la France de 0,7 point de PIB, soit de quelque 11 milliards d'euros.

L'année 2009 se présente sous de sombres auspices. La direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE) prévoit, comme la plupart des conjoncturistes, une année 2009 plus mauvaise que 2008, avec une croissance de 0,6 % à 0,9 %.

"MÉDECINE DE CHEVAL"

Le gouvernement n'a pas encore arrêté sa prévision, mais, compte tenu des incertitudes pesant sur le second semestre, il devrait retenir une fourchette légèrement supérieure (1 % à 1,2 %).

Les nouvelles prévisions gouvernementales devraient être rendues publiques le 26 septembre, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2009 en conseil des ministres. Elles concerneront aussi le déficit public. Bercy pense qu'il devrait être contenu autour de 2,7 % à 2,8 % du PIB, au lieu des 2,5 % prévus cette année. La prévision initiale de déficit pour 2009 (2 % du PIB) devra être revue en hausse, probablement autour de 2,5 %.

Dans ces conditions, la perspective d'un redressement en 2012 des comptes publics s'éloigne chaque jour un peu plus. Une croissance de 2% l'an en 2010, 2011 et 2012, conjuguée au maintien de la discipline budgétaire actuelle, ne permettrait de faire reculer que de 0,5 point de PIB par an le déficit public. A ce rythme-là, déjà contraignant, le retour à l'équilibre serait reporté à 2014. *"Sauf à imaginer, précise-t-on à Bercy, d'appliquer la médecine de cheval à laquelle les Allemands ont eu recours, à base de réforme draconienne des retraites, de désindexation des prestations sociales et de hausse des prélèvements. Mais les Français n'y semblent pas prêts."*

Dans ces conditions, le bouclage du budget 2009 tient de la gageure, et l'exécution de 2008 est compliquée. Du fait de l'inflation et de la remontée des taux d'intérêt, la charge de la dette devrait s'alourdir de 4 milliards et les prélèvements sur recettes de 2 milliards en 2008. Le ministre du budget, Eric Woerth, est confronté cette année à 5 milliards de moins-values de recettes. L'écart avec une année "normale" est de l'ordre de - 15 milliards.

Claire Guélaud

ENVIRONNEMENT

Manger moins de viande pour lutter contre le réchauffement climatique

LEMONDE.FR avec AFP | 07.09.08 |

Les gens devraient réduire leur consommation de viande afin de lutter à titre personnel contre le changement climatique, a déclaré l'Indien Rajendra Pachauri, président du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (Giec), cité dimanche 7 septembre par le journal britannique l'[Observer](#).

"Au début, renoncez à manger de la viande un jour par semaine, et ensuite cessez graduellement votre consommation," conseille ce végétarien. Le changement de nourriture serait un pas important dans le combat contre le changement climatique car l'élevage de bétail contribue à produire l'effet de serre. *"Ce que je veux souligner, c'est qu'on doit faire des réductions de notre consommation dans chaque secteur de l'économie"*, a-t-il ajouté.

LA VIANDE PLUS NOCIVE QUE L'AUTOMOBILE

Rajendra Pachauri a obtenu avec l'ancien vice-président américain Al Gore le Prix Nobel de la Paix en 2007 et se consacre depuis des décennies à la préservation de l'environnement. Il avait déjà tenu de tels propos dans [un entretien accordé en juillet au Monde](#).

Selon des estimations de la FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture -, l'élevage représente à lui seul près d'un cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit [une contribution au réchauffement climatique plus élevée que celle des transports](#). Or la consommation de viande devrait, selon les dernières projections, doubler d'ici 2050.

ENVIRONNEMENT

Compte rendu

Le partage de l'eau, une diplomatie qui reste à inventer

LE MONDE | 08.09.08 |

Quand on leur demande de citer un exemple de fleuve, ou de nappe d'eau transfrontalière, géré de manière concertée et harmonieuse entre plusieurs pays, les experts réunis au 13^e Congrès mondial de l'eau, qui s'est déroulé du 1^{er} au 4 septembre à Montpellier, marquent un temps d'arrêt. *"Il n'y en a pas"*, finissent-ils par constater.

En fait, il en existe un, découvert lors de la session spéciale du congrès consacrée aux eaux transfrontalières. Depuis 1978, la France et la Suisse gèrent ensemble, sur la base d'un système de quotas, une nappe souterraine qui alimente, entre autres, Genève. C'est *"une vieille copropriété qui fonctionne"*, a résumé un représentant des collectivités françaises impliquées. Les deux pays sont riches, amis, et l'eau abonde dans la région, ce qui explique ce succès. *"C'est sans doute un cas unique au monde"*, a commenté Didier Pennequin, chef du service eau au Bureau des recherches géologiques et minières. Les cas du Rhin et du Danube sont également parfois cités.

Mais le plus souvent, l'hostilité, ou l'absence totale de relations entre Etats partageant des ressources en eau, domine, chacun agissant à son gré sans se soucier des conséquences pour son voisin. Quelque 260 bassins fluviaux sont partagés par deux pays ou plus dans le monde, ainsi que des centaines d'aquifères souterrains. Or, à mesure que les pressions s'accumulent sur la ressource - pollution, augmentation des besoins liés à la croissance démographique, développement de l'hydroélectricité et de l'irrigation, changement climatique -, les tensions augmentent.

"La plupart du temps, les relations entre Etats sont asymétriques, a expliqué Tony Allan, professeur au King's College de Londres. Certains riverains sont faibles, d'autres sont forts." Ce sont les Etats "hydrohégémoniques". Le cas le plus célèbre est celui d'Israël, qui capte l'eau du Jourdain au détriment de la Palestine. L'érection de barrages, qui diminuent le régime des fleuves à l'aval, peut également créer des conflits. Le Vietnam se plaint ainsi des ouvrages érigés par la Chine sur le Mékong, ce qui ne l'empêche pas d'en construire également, cette fois aux dépens du Cambodge.

L'exploitation des nappes souterraines pose des problèmes spécifiques. *"Ce sont des ressources invisibles, qui peuvent être atteintes par des milliers d'exploitants, explique l'hydrogéologue Jean Margat. Or les pompages effectués d'un côté de la frontière ont une influence sur le niveau de la nappe de l'autre côté."* Ainsi, la surexploitation de nappes d'eau par la Turquie à la frontière turco-syrienne a abouti au tarissement de sources en Syrie.

Par ailleurs, les activités polluantes exercées dans un pays peuvent affecter la qualité de ressources partagées. Le lac Peipsi, situé entre la Russie et l'Estonie, est gravement pollué par l'exploitation de schistes bitumineux - destinée à produire du pétrole -, côté russe. Malgré tous les efforts tentés dans le cadre d'un programme européen, le dialogue entre les deux Etats est au point mort, sauf au niveau des scientifiques et des ingénieurs, plus enclins, semble-t-il, que les administrations à partager leurs informations.

Les chercheurs et experts plaident pourtant en faveur d'accords entre Etats. *"Il faut fixer des règles de partage, pour empêcher les rapports de force de prévaloir",* affirme M. Margat. Mais, selon M. Allan, *"une attention négligeable a été accordée jusqu'à présent à l'établissement de règles de gestion des eaux transfrontalières"*. Une convention des Nations unies sur les fleuves partagés, qui pose les bases d'une gestion *"équitable"* entre Etats, a été adoptée en 1997, mais elle n'est pas appliquée.

Il est difficile en effet, pour les Etats concernés, de renoncer à une parcelle de leur souveraineté. *"Les Etats hégémoniques ont intérêt au statu quo, ils ne veulent pas s'encombrer de contraintes",* explique M. Allan. Certains ont cependant franchi le pas. C'est le cas pour le Mékong ou le Nil, qui font l'objet d'accords entre riverains. Mais, même dans le cadre d'un accord, l'équité ne prévaut pas forcément. Pour le Nil, deux Etats, l'Egypte et le Soudan, se partagent l'essentiel des ressources.

Si elle peut constituer un facteur de tension, la question de l'eau n'a pas, à elle seule, déclenché d'affrontements armés jusqu'à présent. *"C'est le contexte politique général dans une région du monde qui détermine la politique de l'eau",* affirme Marc Zeitoun, de la London School of Economics and Political Science.

Selon certains experts cependant, la signature d'accords sur les eaux transfrontalières pourrait permettre, par une coopération concrète, d'améliorer de mauvaises relations entre voisins.

Gaëlle Dupont

RÉFÉRENCES

la convention des nations unies sur les cours d'eau transfrontaliers enjoint les états à gérer les fleuves partagés de façon "équitable et raisonnable", et à protéger la qualité de l'eau. les états "ne doivent pas causer de dommages" à leurs voisins.

106 : nombre d'Etats ayant voté la convention, qui n'est toujours pas appliquée. 16 pays l'ont ratifiée, sur 33 ratifications nécessaires. Les eaux souterraines ne font l'objet d'aucune convention.

MEDECINE

Le mal-être surmédicalisé

LE MONDE | 09.09.08 |

Les Français consomment trop de psychotropes. Somnifères, anxiolytiques, antidépresseurs, dans ce domaine, ils sont les champions d'Europe. A l'origine de plus de 80 % des prescriptions, les médecins généralistes sont souvent mis en cause. Une enquête lancée par le département universitaire de médecine générale de la faculté de Rouen, et qui sera présentée mercredi 10 septembre à Paris lors du Congrès international d'épidémiologie, apporte un éclairage instructif sur les *"obstacles perçus par les médecins généralistes dans la prise en charge des patients dépressifs"*.

Stress au travail, problèmes familiaux, troubles du sommeil, fatigue répétée, anxiété, la souffrance psychique et sociale, le *"ça va pas en ce moment docteur"* sont devenus le pain quotidien des généralistes. Réalisée par questionnaire auprès de 2 000 médecins dans quatre régions du Nord-Ouest (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), l'enquête révèle que seulement 28 % des généralistes connaissent l'existence des guides de pratique clinique de la dépression, et qu'à peine un praticien sur cinq a effectué un stage de psychiatrie au cours de sa formation initiale.

Pour soigner leurs patients, 47 % des médecins disent se heurter à *"l'insuffisance et aux difficultés d'accès des services spécialisés"*. Lorsqu'ils ont besoin de l'avis d'un psychiatre pour instaurer un traitement ou évaluer le risque (en particulier suicidaire) et la gravité d'un trouble psychique, plus de la moitié des généralistes peinent à obtenir un rendez-vous rapide et un retour d'information du spécialiste.

Pas étonnant, dans ces conditions, que le médicament soit la principale approche thérapeutique (94,8 % des médecins interrogés déclarent y avoir recours *"souvent"* ou *"toujours"*), suivie, loin derrière, par les thérapies comportementales et cognitives (44,3 %), les psychothérapies conventionnelles (35,7 %) ou les groupes d'entraide (12,6 %).

"Le recours aux psychothérapies comportementales et cognitives est plus souvent cité par les femmes médecins et par les praticiens ayant eu une formation diplômante ou ayant suivi une formation continue sur la dépression", précise l'étude. *"La qualité de la prise en charge du patient dépressif passe par une formation adaptée et par l'amélioration des circuits de soins"*, insistent les chercheurs. Quant à la prééminence d'une demande de collaboration avec le psychiatre plutôt qu'avec un psychologue, *"elle peut s'expliquer par son absence de prise en charge financière par l'assurance maladie"*, rappelle l'étude.

"PASSER DE L'INCANTATOIRE À L'OPÉRATIONNEL"

Voilà plus de dix ans que la surconsommation de psychotropes est pointée dans différents rapports officiels. Fin août, ce constat a une nouvelle fois fait la "une" des médias. Les chiffres – un Français sur quatre a consommé un psychotrope dans les douze derniers mois – et l'état des lieux – trop de prescriptions se révèlent inadéquates et coûtent une fortune à l'Assurance maladie – sont toujours les mêmes, mais cette fois quinze médecins, dont treize psychiatres, ont signé un appel *"contre l'abus d'antidépresseurs"*.

Lancé dans les colonnes de *Psychologies magazine*, qui *"s'engage"* pour la première fois dans un débat de santé publique, relayé à la "une" du *Journal du dimanche* (deux titres du groupe Lagardère), cet appel a recueilli 491 signatures, parmi lesquelles on trouve des psychologues, des psychothérapeutes, mais quasiment pas de médecins généralistes. Le texte de l'appel dénonce une *"surmédicalisation du mal-être"* et souligne que des *"alternatives non médicamenteuses aussi efficaces existent"*. *"Nous sommes face à une sous-estimation et à un manque d'information sur les risques liés à ces produits"*, considère le psychiatre William Lowenstein, signataire de l'appel.

"Il serait temps de passer de l'incantatoire à l'opérationnel", réplique le docteur Alain Mercier, généraliste et maître de conférences associé à la faculté de médecine de Rouen, initiateur de l'enquête par questionnaire. Oui, ses confrères ont "une réponse extrêmement médicamenteuse" aux plaintes psychiques de leurs patients, mais "on a tort de les stigmatiser". "Pour que le problème soit aussi répandu et aussi important, c'est qu'il concerne tout le monde : médecins, patients, industrie pharmaceutique, pouvoirs publics, système de soins."

Entre des généralistes qui n'ont ni le temps ni la formation suffisante pour proposer autre chose que du Lexomil ou du Prozac, des patients pour lesquels le médicament s'avère la solution la plus économique financièrement et moralement, une industrie pharmaceutique qui ne relâche pas sa pression marketing, des psychiatres très mal répartis géographiquement et des pouvoirs publics qui n'entendent pas ouvrir le dossier du remboursement des thérapies non médicamenteuses, la consommation de psychotropes a encore de beaux jours devant elle.

"Les chiffres montrent que le psychotrope a cessé d'être un médicament pour devenir un produit à traiter les malheurs de la société", expliquait le professeur de psychiatrie Edouard Zarifian (décédé le 20 février 2007), auteur en 1996 du premier rapport pointant les dérives de la consommation de ces produits. Rien n'a changé.

Sandrine Blanchard

MEDECINE

Du sport aux plantes, quelques alternatives aux psychotropes

LE MONDE | 09.09.08 |

Les réponses thérapeutiques au mal-être, au coup de blues, à la déprime ou à la fatigue passagère ne se résument pas aux psychotropes. Il y a d'abord les conseils, plus faciles à dire qu'à faire : manger équilibré, faire de l'exercice physique, prendre du temps pour soi, éviter de fumer dix cigarettes avant d'aller se coucher, ne pas s'angoisser au moindre pépin, etc. Et puis il y a toutes les alternatives aux médicaments, que ce soit dans le champ de la psychothérapie ou dans celui des médecines douces, mais dont l'immense majorité n'est pas remboursée par la Sécurité sociale. *"Bon nombre de patients n'ont pas les moyens d'accéder à un psychothérapeute ou un psychologue",* témoignent plusieurs généralistes.

Selon une étude publiée en juin 2007 par la direction de la recherche de l'évaluation et des statistiques (Drees), 18 % des personnes souffrant d'un épisode dépressif recourent aux médecines douces. Acupuncture, homéopathie, phytothérapie (valériane, passiflore ou aubépine pour mieux dormir, millepertuis pour les dépresses légères), luminothérapie, oligo-éléments peuvent apporter des réponses.

Jean-Pierre Raveneau, directeur de la Grande herboristerie de Paris, constate qu'une part importante de sa clientèle souffre de problèmes *"d'anxiété, de stress ou d'angoisse"*. *"Il y a ceux qui en ont marre de prendre des psychotropes et ceux qui ne veulent pas entamer de traitement chimique"*, résume-t-il.

Pour les états dépressifs passagers il propose soit du millepertuis, soit, depuis un an, du griffonia. Cette graine de Côte d'Ivoire, préparée sous forme de teinture mère, *"se vend et marche très bien"*, assure-t-il. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

(Afssaps) n'a "aucun conseil" à donner sur le griffonia. "Elle n'est pas utilisée dans des préparations médicamenteuses et n'a pas fait l'objet de signalement en pharmaco-vigilance."

CONDITIONS DE TRAVAIL

"Le stress au travail est lié au mode de management actuel"

LEMONDE.FR | 12.09.08 |

Hibou : Comment faites-vous la différence entre le stress et ses conséquences, provenant du monde du travail et celui de la vie privée ?

Dominique Huez : Comme professionnel, je ne me pose jamais la question de repérer le stress de la vie privée. La question que je me pose, c'est : est-ce que ce qui fait souffrance, ce qui serait éventuellement à l'origine de cette dépression, peut s'expliquer par le travail de la personne ?

Et pour instruire cette question, je demande aux personnes de me dire comment ça se passe aujourd'hui. Et c'est de ce que cette personne me donne à comprendre du côté de son travail qu'on arrive à repérer tous les deux si son activité professionnelle est l'origine de ses difficultés.

Alors j'aurais envie de répondre simplement, mais de mon point de vue de médecin du travail, je n'ai vraiment pas de difficultés pour identifier l'origine du stress.

Par contre, il est des situations de troubles psychiques, de difficultés mentales, où je ne comprends rien. Dans ces situations-là, c'est très rarement le travail qui en est la cause, et parfois, il s'agit de pathologies psychiatriques lourdes.

louis.c : Tout le monde se plaint du stress dans les entreprises. Au fond, la cause numéro un, n'est-elle pas l'absence de reconnaissance ?

Dominique Huez : Pour ma part, je n'emploie jamais le vocabulaire du stress parce que je ne sais pas si l'on parle du travail ou si l'on parle de la santé.

Mais en la matière, j'ai l'impression que le stress pour vous, et à raison, c'est ce que je nomme la souffrance au travail, et je suis bien d'accord pour dire que l'absence de reconnaissance de la contribution, de ce que l'on fait dans le travail, à la fois par ses pairs mais aussi par son encadrement, est essentiel.

C'est certain que c'est par la dynamique de la reconnaissance qu'on construit son identité dans le travail, et donc sa santé.

Anti-heros : L'accélération que subit l'humanité depuis l'industrialisation, et plus spécialement dans le monde maintenant informatisé de l'entreprise en Occident, n'a-t-elle pas comme première conséquence la surchauffe, accentuée par une obligation de rendement optimal ?

Dominique Huez : Oui, mais je pense que c'est une explication partielle. Il y a de mon point de vue la conjonction de deux grands mécanismes à l'origine des psychopathologies, à la fois, comme vous dites, l'intensification, la densification du travail, la réduction dramatique des marges de manœuvre, la disparition des espaces de respiration... et d'autre part, les conséquences désastreuses d'un nouveau management qui ne prend pas en compte la réalité du travail, mais gère les individus par indicateurs et se contente de mesurer les écarts avec les résultats prescrits.

Dans ce cadre-là, l'évaluation des performances est un dispositif de menace absolument redoutable, parce qu'il se propose de juger les personnes sur leur être, sur le paraître, la conformation, et fait totalement l'impasse sur le travail réellement déployé, c'est-à-dire sur le faire et le faire avec autrui.

Dans ces conditions, il ne peut y avoir aucun système de reconnaissance, aucune coopération, c'est l'effondrement des collectifs de travail, c'est le chacun pour soi, c'est la désolation, et ce sont les risques de bascule dans tout ce que l'on appelle aujourd'hui les risques psychosociaux.

lol : Le mode de management actuel a-t-il un lien avec le stress des salariés, ces salariés qui sont de plus en plus autonomes et à qui on demande de plus en plus d'initiatives ?

Dominique Huez : Oui, le mode de management actuel a à voir avec le développement du stress, parce que derrière ce qu'on appelle l'autonomie, c'est en réalité la prescription des résultats et le fait que le travail aujourd'hui est une boîte noire, totalement aveugle pour le management, pour les collègues, voire pour le salarié lui-même.

Dans ces conditions, ce qui est essentiel, c'est évidemment l'importance des marges de manœuvre, mais aussi la possibilité de discuter, de délibérer avec les collègues, en un mot, d'avoir pour partie la main sur ce qu'on fait.

A cette condition, effectivement, la souffrance qu'on trouve naturellement dans le milieu professionnel au sens où, si travailler c'est subvertir les difficultés organisationnelles, cela a forcément un coût, mais c'est aussi cela qui peut être transformé en plaisir, parce que cela peut être source et de créativité, et de lien social.

Mais si les possibilités pour faire seul et avec les autres sont de plus en plus réduites, il n'y a plus de dynamique de plaisir possible, la culpabilité surgit et le risque de retournement de la violence contre soi devient majeur.

proton : Je ne suis pas issu d'une école d'ingénieur et j'occupe un poste d'ingénieur. Je me sens incompetent et je n'arrive pas à en parler. Je fais tout pour masquer ma gêne mais cela me pèse lourdement, au point que je ne veux rien faire pour ne pas apparaître ridicule. Je me cache, je perds confiance en moi. Je suis tétanisé quand on vient me demander des comptes. Que faire ?

Dominique Huez : Ce que j'entends, c'est la culpabilité majeure que génère chez vous la difficulté à réaliser la tâche prescrite dans un environnement où votre histoire, la construction de vos compétences sont peu ou mal prises en compte.

Souvent, dans le milieu de l'encadrement, l'individualisme règne en maître du fait de la construction de la guerre de tous contre tous liée aux excès de l'individualisation du management.

Même pour l'encadrement, travailler, c'est faire avec les autres. Un des problèmes majeurs de l'encadrement, c'est qu'il est aujourd'hui quasiment illicite d'oser vouloir discuter, délibérer de ses difficultés professionnelles avec ses pairs.

La virilité est un mode défensif extrêmement développé par les entreprises chez l'encadrement. Ceux qui n'ont pas le courage, qui n'oseraient pas subvertir les difficultés, quitte à s'aveugler en acceptant de faire du sale boulot sont des femmelettes et doivent être exclus du groupe des vrais hommes.

Alors vous avez deux solutions : ou bien vous arrivez malgré ces très grandes difficultés à pouvoir concrètement discuter et vous appuyer sur des collègues en qui vous avez confiance, et puis si la solitude est trop forte, pour ne pas vous faire emporter par la culpabilité, trouvez au moins un accompagnement médico-psychologique dont l'objet ne serait ni de médicaliser, ni de psychologiser, mais de vous aider à repérer concrètement que vos difficultés se retrouvent peut-être aussi chez d'autres personnes de votre condition, et que, éventuellement, votre soi-disant incompétence bute sur des difficultés réelles du travail, voire même sur des pratiques que vous réprouvez.

Derrière les mécanismes délétères, il y a deux grands processus : la peur et la honte. Ces deux processus peuvent ou doivent être explorés du côté de ce que font très concrètement les hommes. C'est à ce prix qu'ils ne basculeront pas dans la maladie.

dedalus : On a beaucoup parlé du suicide des cadres... La souffrance touche-t-elle une catégorie de travailleurs en priorité ? salariés ? intérimaires ? CDD ? cadres ? non-cadres ? ouvriers ?

Dominique Huez : Aujourd'hui, c'est généralement, mais pas toujours, les suicides de l'encadrement qui sont médiatisés. Peut-être parce qu'il s'agit de personnes davantage publiques et pour lesquelles leur entreprise s'intéresse un peu plus à leur sort.

En réalité, du point de vue des suicides, aucun élément ne permet de penser que les cadres se suicident plus que les ouvriers et employés. Et si l'on s'intéresse au gradient, ou au différentiel de taux de suicide entre les ouvriers-employés et les cadres, on sait globalement que ces dix dernières années, alors que, antérieurement, les ouvriers et employés se suicidaient deux fois plus que les cadres, aujourd'hui c'est quasiment trois fois plus. Dans mon expérience professionnelle, j'ai donc rencontré cette différence.

Il est toutefois possible que ce qu'on appelle la hiérarchie intermédiaire, totalement prise entre le marteau et l'enclume, voie de ce côté sa situation se dégrader plus vite.

Concernant les personnes qui se suicident en rapport avec le travail, avec d'autres, il me paraît acquis aujourd'hui que c'est parmi les personnes les plus engagées dans le travail qu'on trouve les personnes qui peuvent se suicider.

Ce qui signifie dramatiquement que généralement, contrairement à tout ce qu'on dit et écrit, rien ne permettait de penser que cette personne singulière mettrait fin à ses jours, sauf à avoir une suspicion envers les personnes les plus engagées !

Par contre, dans ces situations, quand on y regarde de plus près, on constate que les personnes qui ont pu se suicider travaillaient dans des collectifs professionnels globalement précarisés et en souffrance. Et pour ma part, je pense que cela est repérable à l'avance, à condition d'avoir un système de veille du côté du travail et de ce que cela produit comme difficultés collectivement.

Solemnis : Personnellement, je suis entouré de collègues qui ressassent des rancœurs à longueur de journée, envers une direction qui n'assume aucune responsabilité. L'encadrement est-il incompétent ?

Dominique Huez : Je ne pense pas que la réponse soit du côté de l'incompétence de l'encadrement. Il me semble parfaitement exact qu'il y a des collègues qui ont accumulé un tel

vécu d'injustice et de passif dans leur entreprise qu'on peut constater que c'est comme si le monde s'était arrêté pour eux. Jusqu'à ce que justice leur soit rendue.

Quand il s'agit de phénomènes relativement anciens, le lien de ces passifs avec le travail perd progressivement toute possibilité de compréhension dans l'entreprise.

Quant aux cadres "incompétents", je crois qu'il s'agit de situations où l'on place des personnes en situation d'injonction paradoxale, c'est-à-dire qu'on leur demande des résultats dont les objectifs augmentent chaque année sans prise en compte de la réalité du travail, et que dans le même temps, on leur demande d'employer des outils managériaux qui entravent les coopérations et, chez la majorité de leurs collaborateurs, provoquent une démobilisation défensive et, chez tout le monde, empêchent de travailler ensemble.

Alors comment augmenter l'efficacité de la production de ses collaborateurs quand soi-même on est placé en position d'"empêchement" pour qu'ils puissent déployer créativité, plaisir et aient envie de construire leur santé au travail ? C'est littéralement impossible.

Nekobibu : J'ai personnellement une vision assez négative du métier de cadre : on assure globalement la liaison entre la direction et les employés subordonnés, en s'attirant parfois les foudres des deux "bouts de la chaîne". N'y a-t-il pas à ce moment une sorte de crise existentielle : "qui suis-je vraiment ?" (à la fois au sein de l'entreprise et humainement parlant, "à quoi sert ce que je fais, au juste ?", "mon absence changerait-elle vraiment quelque chose au sein de la grosse machine qu'est mon entreprise ?").

Dominique Huez : Je partage l'idée qu'il y a aujourd'hui une crise de la finalité même du métier de cadre.

Auparavant, à l'époque du taylorisme, qui n'est pas complètement mort d'ailleurs, on leur demandait de prescrire littéralement tout le détail du travail des hommes, travail d'ailleurs reconnu exclusivement comme une dépense d'énergie physique. Et on voit bien que sans l'organisateur de la "chaîne", il n'y aurait plus de travail possible (même si, antérieurement, les ouvriers professionnels à la "tablette" n'avaient pas besoin de cadres pour travailler).

Aujourd'hui, le travail, c'est la boîte noire, on prétend mobiliser l'intelligence des hommes, parfois en allant même jusqu'à instrumentaliser littéralement leurs affects. Pour ma part, je pense, avec d'autres, qu'effectivement la mobilisation dans le travail ne se prescrit pas.

Il y a littéralement un besoin, une envie de faire et de faire avec les autres, ce qui s'explique par la dynamique de la reconnaissance de la contribution. C'est d'ailleurs pourquoi le travail est si essentiel.

Alors, les cadres, pour quoi faire ? Pour ma part, je pense que si les cadres comprenaient leur mission comme les personnes dont l'objet, au regard de collectifs de travail, serait de faire en sorte de prendre en compte ce qui fait difficulté très concrètement dans chaque situation du travail, en un mot, de permettre aux agents, dans leur diversité, de bénéficier et des moyens, et des marges de manœuvre nécessaires, et de l'information suffisante, et des espaces de délibération pour faire évoluer les organisations du travail, alors oui, cet encadrement est possible.

Mais probablement aussi du point de vue du vécu de ses difficultés, ce qui serait essentiel alors serait quand même de pouvoir analyser et partager et repérer les règles de métier de ces cadres.

Pour ma part, j'ai un immense doute sur la possibilité très concrète actuelle pour les cadres d'arriver à discuter de leurs difficultés professionnelles.

C'est peut-être pour cela que les entreprises ont hérité une méthode d'organisation qui provient de l'armée et qui fait tourner le plus rapidement possible leur encadrement, de telle façon qu'il soit rarement confronté aux conséquences des organisations qu'ils ont mises en place.

Zebulito : Dans une société où l'on vit globalement plus longtemps, mais où beaucoup "craquent" et "claquent" peu avant ou peu après l'âge de la retraite, quels conseils donneriez-vous aux salariés "âgés" et déstabilisés (harcèlement moral, perspective de chômage prolongé) pour terminer leur carrière dans des conditions à peu près supportables ?

Dominique Huez : J'entends bien, et c'est une difficulté majeure, à l'origine du débat social qui n'arrive pas à aboutir concernant la pénibilité du travail.

Ma première constatation, c'est que les pénibilités professionnelles sont très inégalement réparties, et que les ouvriers et employés, généralement, sont beaucoup plus "usés" que l'encadrement.

Tant que les conditions de travail n'arriveront pas à prendre en compte la manière différente dont les travailleurs âgés travaillent par rapport aux plus jeunes, le poids de l'usure par rapport aux dérapages sans limites de l'intensification et des contraintes de travail sera de plus en plus un obstacle pour les travailleurs âgés.

Une idée avait germé qui était que progressivement, avec l'approche de leur départ à la retraite, les travailleurs âgés, voyant réduire leur temps de travail, puissent participer au compagnonnage de nouveaux travailleurs et transmettre leur savoir-faire.

Effectivement, c'est une belle idée que d'avoir le projet de partir avec la perspective que ce qu'on a construit et inventé puisse laisser trace et être transmis aux autres.

Malheureusement, je constate que les conditions de travail sont tellement dégradées aujourd'hui qu'à 55 ans, plus de 65 % des travailleurs salariés ne travaillent déjà plus.

Si l'on ne sait pas diminuer la charge de travail et augmenter les espaces de respiration, si l'on ne sait pas faire en sorte que le travail soit organisé à partir de la prise en compte de ces difficultés objectives, pour de nombreuses catégories de travailleurs, je dois constater que le maintien de la santé pour eux réside dans leur "droit de retrait du travail".

C'est désolant, mais au moins, ils ne laisseront pas leur vie au travail.

MONDEO : Ce sentiment de malaise au travail est-il davantage perçu chez les hommes que chez les femmes ?

Dominique Huez : Toutes les études montrent que les femmes souffrent plus au travail que les hommes. A cela, il y a deux pistes de compréhension qui toutes les deux, de façon inégale, portent une explication.

La première piste, c'est que "les femmes seraient plus sensibles" que les hommes à la perception de la souffrance, se défendraient plus mal, ne pourraient pas effectuer un clivage, comme les hommes, aussi facilement, entre la vie professionnelle et la vie privée, parce que si les hommes sont rassurés pour leurs enfants de penser que leur femme va s'en occuper, objectivement, au travail, les femmes portent et les soucis du travail, et la prise en compte au quotidien, même dans ces conditions, des préoccupations familiales.

Mais il y a une deuxième piste explicative, bien argumentée par des travaux récents, qui est je pense la piste compréhensive principale : pour une activité professionnelle donnée, les hommes et les femmes ne font pas la même chose, et très souvent les femmes sont à la fois davantage confrontées à des contraintes organisationnelles plus "bousculées", et aussi ce sont elles dans

ces conditions qui doivent plus prendre en compte les préoccupations professionnelles "relationnelles" de conformation, d'attention aux autres, toutes qualités "jugées naturelles pour les femmes" qui, de fait, font que leur travail est objectivement différent.

Alors ce n'est pas étonnant que dans ces conditions, il y en ait plus qui soient en souffrance.

igespadm : Mais n'est-ce pas problématique de définir le travail comme une rémunération ? Pourquoi ne pas réfléchir à d'autres objectifs de réalisation de soi dans le monde du travail ?

Dominique Huez : C'est évidemment la question du sens du travail qui, aujourd'hui, est un des éléments principaux de la crise de la santé au travail. Contrairement à ce que chacun croit habituellement, nous ne travaillons pas seulement pour vivre. Ce qu'on engage dans le travail, c'est bien notre identité, c'est bien du lien social qu'on y crée, et c'est bien la reconnaissance de notre contribution qui est le moteur de notre engagement.

Donc la question du sens de ce que chacun y fait est fondamentale, et je pense qu'il n'est nul besoin de le rappeler aux personnes, même si, pour beaucoup, elles ne peuvent continuer à travailler qu'en faisant l'impasse sur cette question.

Pourquoi ? Parce que quand mon travail m'oblige à "mal travailler", quand ce que je fais est contraire à mes valeurs morales, c'est le spectre de la honte, à l'origine de la souffrance éthique, qui apparaît.

C'est le mécanisme le plus délétère qui soit au travail. Alors dans ces conditions, si on ne fait pas un clivage psychique avec ce qu'on réprouve, on ne peut pas tenir. Mais ce processus psychique inconscient a des conséquences désastreuses sur la vie sociale et familiale.

Aussi, dans les évolutions du travail d'aujourd'hui, on ne peut plus faire l'impasse sur la crise du sens du travail, surtout quand les réorganisations actuelles le malmènent à ce point.

louis.c : Ne peut-on, face à toutes ces causes, édicter des règles qui régulent les comportements à l'intérieur de l'entreprise ?

Dominique Huez : J'espère qu'on n'édicterait jamais de règles pour réguler les comportements.

Pour ma part, je réprouve les pratiques de "coaching" de travailleurs réputés débiles, dont les comportements devraient être encadrés.

Il n'y a pas d'autre issue que de discuter, que de délibérer, que de nous interroger sur ce qui fait difficulté dans les situations de travail individuelles et collectives.

Toutefois, si à travers les règles vous voudriez dire qu'il devrait y avoir des zones interdites dans les pratiques des entreprises, je souscris.

Je pense qu'il devrait être interdit, dans les processus d'évaluation, d'explorer les affects, les êtres et le paraître.

Je pense qu'il devrait être interdit que les employeurs organisent eux-mêmes les soins thérapeutiques, dont les soins psychologiques, sur les lieux de travail.

Je pense que les employeurs qui mettent en cause l'économie familiale des personnes qui se sont suicidées et n'investiguent pas leurs propres organisations du travail devraient répondre de ces actes, qui ont des conséquences dramatiques pour les familles concernées.

Bob_1 : Je suis en fin de dépression et retourne travailler la semaine prochaine, progressivement, après une année d'arrêt. Avez-vous des conseils pour ne pas rechuter ?

Dominique Huez : Quand on a craqué au travail, même si dans votre cas particulier ça a eu des conséquences importantes pour la santé psychique, il me paraît important d'arriver à vérifier que ce qui vous a personnellement malmené a probablement des causes communes à ce qui a pu faire souffrance et douleur pour d'autres collègues. Mais antérieurement, à l'évidence, cela a pu être peu discuté.

La meilleure piste pour aller mieux, c'est d'accepter de mettre en visibilité des discussions auprès de proches collègues en qui vous avez confiance ; non pas votre état de santé, mais les petites difficultés que vous pourriez à nouveau rencontrer, de telle façon qu'ensemble vous puissiez les subvertir.

Constance Baudry

CONDITIONS DE TRAVAIL

Portrait

Marie Pezé : au chevet du travail

LE MONDE | 15.09.08 |

Mon bureau est bourré de dynamite. *"J'ai de quoi faire sauter toutes les entreprises françaises"*, prévient-elle. Boutade, évidemment, mais il y a bel et bien de la matière explosive derrière les portes de son armoire métallique. Des dizaines de dossiers sur des femmes et des hommes essorés par le boulot : secrétaires harcelées, ouvrières soumises à des cadences infernales, cadres rongés par des pulsions suicidaires... Déballés sur la place publique, ces récits feraient voler en éclats la réputation de nombreux groupes.

Mais Marie Pezé ne cherche pas à jouer aux poseurs de bombe. Elle écoute les victimes de l'horreur économique et les aide à se remettre debout. Au centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre, elle dirige une consultation, "souffrance et travail", qu'elle a ouverte en 1997. C'était une première en France, à l'époque.

Chaque année, Marie Pezé reçoit environ 900 personnes. De ces rencontres, la psychanalyste et docteur en psychologie a tiré un livre terrible, *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés* (Village mondial, 214 p., 17 euros). Son titre est le même que celui du documentaire de Marc-Antoine Roudil et Sophie Bruneau, sorti en salle en 2006. Le film présente plusieurs entretiens entre salariés et cliniciens enregistrés dans des consultations spécialisées - dont celle du CASH de Nanterre.

Dès les premières lignes, Marie Pezé met en garde le lecteur : *"Vous n'en sortirez pas indemne."* Elle a raison. Page après page, elle décrit une *"orgie de violence sociale"*. Il y a Carole, secrétaire sous les ordres d'un chef obsessionnel, qui exige que les timbres soient collés à quatre millimètres du bord de l'enveloppe. Ou Eliane, délogée de son poste d'assistante après un congé-maternité, qui se *"débat"* pour retrouver sa place. Malgré tous ses efforts, la DRH refuse de lui accorder la moindre promotion. Sous le choc, Eliane fait un malaise à la sortie de son entreprise ; le SAMU ne parviendra pas à la réanimer...

Difficile à croire. Et difficile de s'en remettre. D'ailleurs, Marie Pezé ne s'en est pas remise. Face à toutes ces situations d'urgence, son corps a réagi : perte de l'usage du bras droit, effacement du goût et de l'odorat... Une longue dégringolade *"dans le trou noir de la décompensation"*. Pour retrouver la sensibilité de ses doigts, elle a pétri de la terre. De cet exercice sont, peu à peu, sorties des représentations de corps torturés par la douleur. Ceux qui la connaissent bien parlent avec admiration des *"visages"* qu'elle a façonnés.

Aujourd'hui, Marie Pezé va beaucoup mieux. Mais elle a toujours au fond de sa poche un petit boîtier transparent rempli de comprimés oblongs. Une prise *"toutes les trois heures"*, soupire-t-elle, avant de faire passer la pilule avec un verre d'eau.

Au départ, rien n'indiquait que cette femme au beau visage, éclairé par deux yeux bleu myosotis, s'intéresserait, un jour, aux éclopés du *"productivisme"*. Sa carrière a démarré fin 1973 au CASH de Nanterre, dans le service d'un chirurgien de la main. Pendant des années, elle a accompagné des personnes victimes de lésions. Puis des patients d'un nouveau type ont débarqué à partir des années 1990 : des caissières, des employées de crèche qui se plaignaient de douleurs aux bras, à la nuque, etc. *"Je ne comprenais pas ce qui se passait, il me manquait des concepts"*, raconte-t-elle. Elle se plonge dans les livres de Christophe Dejours, qui occupe alors la chaire de psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). *"Ce fut une illumination."*

Marie Pezé réalise que l'organisation du travail peut être *"pathogène"*. Au-delà de quelques hiérarques retors sévissant ici et là, le fond du problème, selon elle, se situe dans *"l'idéologie managériale"* qui se propage dans le monde de l'entreprise. Les salariés sont de plus en plus seuls et assujettis à des objectifs qu'ils ne peuvent pas atteindre, souligne-t-elle.

Progressivement, la consultation qu'elle assurait au CASH de Nanterre se réoriente vers les pathologies du travail. *"J'ai pris la tangente"*, résume-t-elle. Un peu comme sa grand-mère, bergère dans un village troglodyte du Piémont italien, qui décida d'émigrer vers la France, à l'âge de 20 ans, avec quatre enfants sous le bras. La famille s'installe dans la région de Cannes. De condition modeste, le père et la mère de Marie Pezé furent longtemps employés comme domestiques dans une riche propriété.

Leur fille cadette est montée à Paris pour poursuivre ses études. En 1980, elle soutient sa thèse de doctorat, sur *"l'Approche psychosomatique des lésions en chirurgie de la main"*. Un savoir aussi pointu pourrait servir à épater la galerie, tenir à distance. Marie Pezé témoigne, au contraire, d'une qualité d'écoute qui frappe ses interlocuteurs - amis, relations de travail ou patients. *"Elle est posée, calme, toujours disponible, patiente"*, énumère une ancienne salariée de l'industrie chimique, suivie à Nanterre pendant près de deux ans.

Dans sa pratique quotidienne, Marie Pezé a tricoté un réseau avec toutes sortes de partenaires : inspecteur du travail, médecin traitant, caisse primaire d'assurance-maladie... Ce *"travail de lien"* évite à des salariés en souffrance d'être ballottés d'un service à un autre. Pour enrichir sa réflexion sur la prise en charge des patients, elle s'implique dans un petit groupe informel qui réunit divers spécialistes : avocat, médecin du travail, etc. Aujourd'hui, une vingtaine de consultations existent en France, calquées, peu ou prou, sur le modèle de la structure fondée à Nanterre. Marie Pezé a ouvert une voie.

"Ce qu'elle fait est très original mais son discours sur l'organisation du travail est un peu taillé à la serpe. Elle se situe dans une dénonciation qui n'aide pas les acteurs à modifier leurs pratiques", juge Damien Cru, professeur associé d'ergonomie à l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (Istia).

La psychanalyste n'hésite pas à prendre position sur certaines politiques publiques. Rendu en mars, le rapport de Patrick Légeron, psychiatre, et de Philippe Nasse, vice-président du Conseil de la concurrence, préconise la construction d'un *"indicateur global"* sur le stress professionnel.

Une idée reprise par le gouvernement. *"Le chiffrage, la quantification vont lisser encore la compréhension de la situation"*, craint-elle.

Mais l'important n'est sans doute pas là pour les patients de Marie Pezé. Bon nombre d'entre eux préfèrent exprimer leur reconnaissance. *"Elle m'a rendu à ma féminité"*, assure Fatima Elayoubi. *Elle a réparé mon âme.* Proche de la soixantaine, une femme, qui ne souhaite pas dévoiler son identité, confie : *"Je lui dois la vie."*

Bertrand Bissuel

Parcours

1951

Naissance à Cannes (Alpes-Maritimes).

1973

Commence à travailler à l'hôpital de Nanterre.

1980

Soutenance de sa thèse.

1997

Ouverture de la consultation "souffrance et travail".

2007

Nommée expert près la cour d'appel de Versailles.

2008

Sortie d' "Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés".

SOCIETE

Enquête

Moins loin, moins cher, plus souvent

LE MONDE | 19.09.08 |

Les Français souhaitent voyager plus, plus souvent et... moins longtemps. Réalistes, ils pilotent au plus juste un budget vacances qui s'érode avec la baisse du pouvoir d'achat. Mais ils ne sont pas pour autant prêts à renoncer à ces escapades qui, désormais, font partie de leur calendrier, en multipliant les pauses. Ils s'attachent moins à la destination qu'à une thématique culturelle, sportive, balnéaire ou strictement liée au repos, et se préoccupent surtout du temps et du financement dont ils disposent, prêts à saisir les occasions.

Réunis, jusqu'au vendredi 19 septembre, à la porte de Versailles à Paris, à l'occasion de la 29^e édition de Top Resa, Salon professionnel annuel, les acteurs du tourisme se sont mobilisés pour répondre à l'attente de ces nouveaux globe-trotteurs, par ailleurs de mieux en mieux informés, et qui n'hésitent plus à organiser leur voyage eux-mêmes quand l'affaire reste simple.

Grâce à Internet, le voyageur a accès en temps réel aux données autrefois réservées aux professionnels : disponibilités, comparatifs et prix des vols, des chambres d'hôtel, des locations de voiture. Éléments qui lui permettent de jouer avec les dates pour choisir le meilleur compromis. Sans compter les innombrables commentaires des internautes qui enrichissent, sur leurs blogs, l'information - 4,6 millions de Français mettent en ligne comptes rendus, avis et

photos, au retour de voyage. Le candidat au voyage vérifiera sur Google Map la véracité des précisions données par les hôteliers : l'accès direct à la plage, la position centrale en ville, etc.

Selon le Baromètre tourisme et E-Tourisme 2008, Raffour Interactif, un cabinet d'études spécialiste du secteur, sur les 30,6 millions de Français de plus de 15 ans partis en 2007, en courts ou longs séjours de loisirs, 71 % sont des internautes. Et près de la moitié d'entre eux a préparé son voyage sur la Toile. Le quart l'a acheté via le Web, soit auprès d'une agence en ligne ou directement sur les sites des opérateurs (transporteurs, hôteliers).

"Avec le boom, en Europe, des compagnies aériennes low cost (à bas prix) qui se vendent via Internet, les gens réservent de plus en plus avion et hôtel sans l'intervention d'un professionnel", analyse Michel-Yves Labbé, de l'agence en ligne Directours.com.

Pour faire la différence, le tour-opérateur (TO) doit apporter un vrai service, un "plus", proposer une excursion inédite, la réservation d'une place de spectacle, concert, opéra, ou l'entrée à une exposition phare. *"J'ai eu l'idée de rajouter à notre week-end à Florence (Italie), une demi-journée d'excursion dans les magasins d'usine des marques du luxe italien, cela a dopé la destination",* ajoute le PDG. D'autres TO, comme Donatello, spécialiste de l'Europe, choisissent systématiquement des hôtels de charme en centre-ville, avec activités culturelles à la carte.

"Ce désir de partir ne fera que se renforcer à l'avenir (75 % des réponses)", confirme avec optimisme Guy Raffour en commentant les résultats de l'étude sur "Les grandes évolutions du tourisme de loisir dans les dix ans à venir", publiés jeudi 18 septembre, et qui rendent compte des réponses de 400 agences de voyages interrogées, du 30 juillet au 10 septembre.

Parmi les vingt critères retenus dans le choix de la destination, le budget consacré au séjour vient en tête, suivi des conditions de sécurité physique et sanitaire, du climat (qui arrive seulement en 3^e position) et enfin du faible risque d'attentat.

Depuis le drame du 11 septembre 2001 à New York, les voyageurs ont appris à intégrer ce nouveau type de risque, d'autant que les pays limitrophes ont eux-mêmes été touchés, comme l'Espagne à Madrid et la Grande-Bretagne à Londres. Déjà, quelques mois à peine après le carnage de Louxor (novembre 1997), les voyageurs retrouvaient le chemin de la Haute-Egypte. De même pour l'attentat-suicide de mai 2003 à Casablanca, au Maroc.

A Bali, l'hécatombe de Kuta semble oubliée, l'île des dieux a retrouvé tout son attrait touristique, d'autant qu'elle s'est équipée en hôtels de charme et de confort et qu'elle sait adapter ses prix à la tendance du marché pour remplir ses établissements. Elle n'hésite pas à donner, en basse saison (notre hiver), un bon coup de pouce aux ventes, aidée par les compagnies aériennes, qui jouent de concert les promotions.

Les Français, mieux familiarisés avec les voyages au long cours, zappent d'une destination à l'autre sans renoncer à la part de découverte, de plaisir et de confort qu'ils attendent. Ainsi, René-Marc Chikli, président du Centre d'études des tour-opérateurs (CETO), représentant 80 % de la profession, remarque que *"les clients qui ont étudié le budget d'un séjour au Maroc réservent sur la mer Rouge en Egypte",* où les prix sont beaucoup moins élevés. *"Entre Maurice et Bali, dit-il, c'est Bali qui l'emportera, y compris dans la catégorie supérieure. L'attention aux prix est très sensible",* insiste-t-il. Ce qui explique que l'Europe soit plébiscitée et le succès des pays comme la Roumanie, la Bulgarie, l'Ukraine, le Monténégro, qui s'ouvrent au tourisme.

De même, le moindre attrait pour les long-courriers, sur lesquels la surcharge de carburant vient plomber les prix de l'aérien, s'explique par la baisse du pouvoir d'achat. C'est le cas des Antilles et plus largement des Caraïbes, ou encore de l'Asie. Les Etats-Unis, qui ont le vent en poupe, tirent leur épingle du jeu grâce au taux de change euro-dollar très favorable. Les taxes d'aéroport et la surcharge carburant y sont du même niveau que le prix du billet d'avion hors taxes en basse saison, qui n'a quasiment pas bougé depuis plus de vingt ans, grâce à la concurrence que se livrent les compagnies sur l'Atlantique nord. Le coût de la vie sur place et les achats (hi-fi, habillement... très bon marché) compensent aujourd'hui ce surcoût.

Autre destination en pointe, l'Amérique latine, vers laquelle les tarifs aériens ont tendance à baisser. Notamment le Brésil, avec les vols directs sur les plages du Nordeste. Ou encore l'Argentine, qui attire de plus en plus de Français avec un taux de change très favorable (1 euro = 4,46 pesos) : deux pays très présents avec de somptueux stands sur le Salon Top Resa. En Argentine, la mise en lumière de régions encore peu visitées, celles de Salta, Mendoza, la Route 40, qui longe la cordillère des Andes, et l'ouverture au tourisme rural des grandes estancias (propriétés agricoles et d'élevage) de l'intérieur devraient encore doper la demande.

Dans ce contexte de course aux prix et de budget à tenir, l'option tourisme durable ne fait pas recette. *"Ce que je constate, dit Jean-François Rial, PDG du groupe Voyageurs du monde (VDM), sur toutes nos marques (VDM, Terres d'aventures, Nomade, Comptoirs des voyages, Déserts), c'est que les clients sont globalement velléitaires mais ne passent pas à l'acte."* En 2007-2008, VDM avait proposé à ses clients de s'acquitter volontairement d'une "compensation carbone" de 15 à 30 euros (pour 1 tonne de pétrole consommée sur moyen-courrier et jusqu'à 2 tonnes sur long-courrier). *"Cela a été un échec total, avoue l'un des patrons les plus imaginatifs de la profession, à peine 1 % de nos clients ont répondu à l'appel."* Du coup, chez VDM, cette "compensation carbone" est incluse dans la prestation, mais c'est le TO lui-même qui en assume le coût pour ses clients.

La position de M. Rial est tout aussi radicale sur le choix des hôtels. Il a refusé de faire une brochure "éco-lodges" comme il l'avait envisagé. *"L'offre n'est pas claire, dit-il. Je ne sais pas ce qu'est un éco-lodge. Il n'y a aucune norme disant comment sont gérés l'eau, les déchets, l'énergie et les hommes. Les conditions de travail du personnel sont souvent inacceptables."*

Une très timide pointe d'optimisme vient de l'étude Raffour. Aux questions sur l'environnement, les réponses fusent : dans les dix ans à venir, 46 % des clients au voyage seraient prêts à payer plus pour la protection de l'environnement. A terme, 73 % veulent privilégier les fournisseurs engagés dans cette politique ; 10 % envisagent de faire de la limitation de l'effet de serre une priorité ; 15 % veulent essayer ; 27 % disent peut-être ; 48 % absolument pas ! L'enjeu n'est pas gagné.

Florence Evin

CONSOMMATION

60 millions de consommateurs révèle une inflation masquée des produits alimentaires

LEMONDE.FR avec AFP | 23.09.08 |

Dans son numéro d'octobre à paraître jeudi 25 septembre, le magazine 60 millions de consommateurs révèle que certains fabricants de produits alimentaires ont recours à une série d'astuces pour cacher au client la hausse des prix de certains articles, ce que le mensuel appelle "inflation masquée".

"Comment augmenter le prix au kilo, sans que cela se voie sur l'étiquette ? C'est simple, il n'y a qu'à modifier le poids du produit !", explique le magazine de l'Institut national de la consommation, qui cite plusieurs exemples : le paquet de biscuits Prince de LU ne pèse plus que 300 grammes, contre 330 avant l'été ; le pot de fromage blanc Jockey de Danone, qui est passé de 1 kilo à 850 g ; les petits pots délestés de 10 g, tout comme les Danette, lorsqu'elles sont vendues en paquet de 16.

"Au début de l'année, tout le monde a cogité pour anticiper les hausses des matières premières [comme le blé et le lait]", raconte un chef de produit de l'industrie agroalimentaire, cité dans l'enquête. "Sur certains produits, décision a été prise de changer de grammage plutôt que d'augmenter le tarif unitaire", explique-t-il.

INGRÉDIENTS MOINS ONÉREUX

Parfois, le stratagème se double d'un changement d'emballage : Amora a ainsi changé la bouteille d'une vinaigrette, ainsi que sa contenance (50 ml de moins). Le mensuel cite aussi le sucre en poudre désormais vendu dans des sachets plastiques de 750 g. Autre méthode, la modification de la recette : les ingrédients onéreux sont remplacés par d'autres moins chers, une pratique qui semble être "surtout l'apanage des premiers prix ou du hard discount", selon 60 millions de consommateurs.

Il faut "être un consommateur sacrément avisé" pour remarquer ces évolutions, souligne le journal, lui-même alerté par des lecteurs qui avaient comparé les étiquettes. Les statistiques officielles ayant du mal à détecter de telles pratiques, le magazine va lancer jeudi son propre observatoire.

Ces méthodes ont "toujours existé", a déclaré mardi matin le secrétaire d'Etat à la consommation, Luc Chatel, lors d'une conférence de presse de présentation du baromètre semestriel sur les réclamations des consommateurs. "C'est parce que ça a toujours existé que les pouvoirs publics se sont saisis de cette question (...) et que nous exigeons de faire figurer sur les emballages le prix au kilo ou le prix au litre", a-t-il poursuivi.

ECONOMIE

Analyse

Premières leçons de la crise financière, par Frédéric Lemaître

LE MONDE | 18.09.08

Les références à la crise de 1929 le prouvent : la planète financière est depuis quelques jours un bateau ivre dont plus personne ne tient le gouvernail. En une semaine, le gouvernement américain a pris deux décisions stupéfiantes : la nationalisation des géants du crédit hypothécaire, Fannie Mae et Freddie Mac, pour la bagatelle de 200 milliards de dollars, puis le lâchage aussi spectaculaire de la banque d'affaires Lehman Brothers et la nationalisation de l'assureur AIG.

A moins de deux mois de l'élection présidentielle, la nationalisation de Fannie Mae et Freddie Mac était inattendue. Quelques jours auparavant, le secrétaire au Trésor, Hank Paulson, avait indiqué qu'il avait "un bazooka" dans la poche. Chacun en avait conclu qu'il ne souhaitait pas s'en servir. En faisant chuter ces titres en Bourse, les marchés en ont décidé autrement. Cette nationalisation n'est pas aussi illogique qu'elle en a l'air. Elle ne fait que confirmer qu'au royaume de la libre entreprise l'Etat est, contre toute attente, le garant en dernier ressort des crédits immobiliers.

Bien que cotés en Bourse, Fannie et Freddie disposent du statut extravagant de *"government sponsored enterprises"*. A ce titre, elles bénéficient déjà de la garantie de l'Etat. Privatisation des gains et socialisation des pertes : qui dit mieux ? Comme le renflouement de la banque Bear Stearns en avril par le Trésor, la mise sous tutelle de Fannie Mae et Freddie Mac prouve qu'une parenthèse se ferme. Celle ouverte par la formule célèbre de Ronald Reagan en 1981 : *"L'Etat n'est pas la solution, mais le problème."* Malgré lui, George Bush a démontré plutôt l'inverse. Première leçon de la crise actuelle.

Quel que soit le futur hôte de la Maison Blanche, il devra repenser la réglementation du secteur financier. Au fil des semaines, la crise des subprimes est apparue comme le symptôme des excès de la finance. De l'attaché commercial chargé de vendre des crédits à la consommation à des Américains déjà surendettés au PDG de Wall Street, chacun semblait n'avoir qu'un objectif : s'en mettre plein les poches. Nommé en 2003 à la tête de la banque Merrill Lynch, Stanley O'Neil l'a menée au désastre au point que ce prestigieux établissement de Wall Street s'est fait racheter par Bank of America, dont le siège est au milieu des champs, en Caroline du Nord. Lors de son éviction en octobre 2007, cela ne l'a pas empêché d'empocher un chèque de 160 millions de dollars. Même chose pour Martin Sullivan, directeur général de l'assureur AIG, qui vient d'être nationalisé. Lors de son départ contraint et forcé, en juin, son conseil lui a octroyé 68 millions de dollars. A côté, le patron de Fannie Mae, qui, en juillet, s'est fait voter, alors que ses jours étaient comptés, un parachute doré de 14,1 millions de dollars, fait presque pitié.

Longtemps jugées excessives mais anecdotiques au vu des profits des établissements, ces rémunérations apparaissent aujourd'hui comme une des sources de la crise actuelle. *"Les grandes banques d'affaires ont essayé à tout prix d'avoir des rendements très élevés pour justifier les rémunérations excessives des dirigeants. D'où le crédit de trop. Dans l'immobilier ou ailleurs"*, résume l'économiste Daniel Cohen. Au forum économique mondial de Davos, en janvier, le patron de la banque J.P. Morgan Chase, James Dimon, l'a reconnu : *"Dans la finance actuelle, il faut être très courageux pour ne pas prendre un risque qui peut vous rapporter de l'argent."* Comment justifier qu'en 2007, malgré la crise des subprimes, les primes accordées par les cinq premières banques américaines à leurs collaborateurs se soient élevées à 66 milliards de dollars ?

Au-delà du système de rémunération, c'est tout le fonctionnement du marché du crédit qui devra être repensé. Le transfert de créances à des investisseurs par le biais de la titrisation n'est pas condamnable en soi. Cette technique a participé à la croissance économique de ces dernières années. Mais quand l'outil devient tellement complexe qu'il accroît le risque au lieu de le réduire, le marché financier ne joue plus son rôle. Aujourd'hui, les autorités monétaires ne sont pas équipées pour contrôler de tels mouvements. Pour Ben Bernanke, le président de la Réserve fédérale, il faut *"un cadre plus solide pour la surveillance des règles prudentielles des banques d'investissement et des autres grands négociants de titres"*.

NAVIGATION À VUE

"Nous traversons une crise mondiale en raison de déréglementations excessives", a renchéri Barney Frank, président (démocrate) de la commission des services financiers du Congrès. Davantage de régulation : c'est la deuxième leçon de la crise. Mais il faut se méfier des formules incantatoires. Pour être efficace, la régulation doit échapper à deux écueils : déboucher sur un excès de transparence qui augmenterait la volatilité - un peu comme les résultats trimestriels favorisent le court-termisme - ou sur une complexité accrue propice à encore plus d'innovations financières. Pour maintenant, nul n'a le remède miracle.

Une chose est sûre : les pouvoirs publics auront leur mot à dire. Il y a pourtant des limites à l'intervention publique. Il ne faut pas confondre bazooka et kalachnikov. L'Etat n'est pas disposé à jouer systématiquement les prêteurs en dernier ressort. Il n'en a pas les moyens financiers, et l'opinion ne le suivrait pas. Déjà, John McCain a jugé *"nécessaire"* mais *"scandaleux"* le sauvetage de Freddie Mac et Fannie Mae. La banque Lehman Brothers l'a appris à ses dépens.

Jusqu'à ces dernières semaines, les économistes (parfois salariés de banques) expliquaient que les grandes institutions financières étaient *"too big to fail"*. Trop grosses pour échouer. Que leur faillite entraînerait une *"crise systémique"*. Avaient-ils raison ? Hank Paulson semble en douter. A-t-il vraiment le choix ? On dit qu'une centaine de banques régionales sont en difficulté. Dans le cas de Lehman, le risque politique d'une intervention lui est apparu plus grand que le risque économique d'une non-intervention. En revanche, en sauvant AIG, quarante-huit heures plus tard, la Réserve fédérale (qui ne supervise pourtant pas les assurances) a montré que les autorités monétaires naviguent, elles aussi, à vue.

Too big to fail ? La conclusion de cette troisième leçon n'est pas écrite. Il faut espérer que l'histoire se termine bien, car, si l'on peut regretter les excès passés des banques, on aurait tort de se réjouir de leurs difficultés présentes. Tant il est vrai qu'on n'a jamais vu d'économie prospère reposer sur un système financier malade.

Frédéric Lemaître (Editorialiste)

SOCIETE

Edvige : le projet de décret de Michèle Alliot-Marie

LEMONDE.FR | 18.09.08

Le projet de décret sur le fichier Edvige est prêt, et *Le Monde* a pu le consulter, dans sa version datée du mercredi 17 septembre. Après avoir reçu place Beauvau nombre de personnalités qualifiées, et ayant tenu compte des neuf avis formulés par la commission des lois de l'Assemblée nationale, la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, a mis la dernière main à un décret et à un arrêté adaptant le dispositif initialement envisagé. Toujours susceptibles d'être aménagées, les nouvelles dispositions modifient considérablement la mise en œuvre d'un fichier qui devait toujours, mercredi 17 septembre, s'intituler Edvige (pour exploitation documentaire et valorisation de l'information générale).

D'après le texte, deux finalités distinctes sont prévues. La première vise à *"centraliser et analyser les informations relatives aux individus, groupes, organisations et personnes morales, dont l'activité indique qu'ils sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique"*. Deuxième objectif : *"permettre aux services de police d'exécuter les enquêtes administratives qui leur sont confiées pour déterminer si le comportement des personnes intéressées est compatible avec l'exercice des fonctions envisagées"*. Il n'y aura donc pas un fichier, mais bien deux fichiers, sans interconnexion.

Le premier d'entre eux contiendra, selon le texte prévu, *"le motif de l'enregistrement des données, les informations ayant trait à l'état civil, la profession, les adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques, les titres d'identité, l'immatriculation des véhicules, les activités publiques, les informations patrimoniales, les antécédents judiciaires, les données relatives à l'environnement de la personne, notamment à celles entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites avec elle, les signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement"*. Les données *"relatives à la santé ou la vie sexuelle"* sont exclues. Concernant les mineurs, *"des données relatives aux mineurs de 13 à 16 ans peuvent aussi être enregistrées (...) elles doivent être effacées au terme d'un délai de cinq ans à compter de leur enregistrement"*.

Le deuxième fichier contiendra le même type d'informations, excepté *"les signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement, l'immatriculation des véhicules"*. Seules seront concernées les personnes de 16 ans et plus. Les données collectées *"pour les*

seuls besoins d'une enquête administrative peuvent être conservés pour une durée maximale de cinq ans".

Seront autorisés à accéder aux informations collectées les fonctionnaires de la sous-direction de l'information générale de la sécurité publique, ceux affectés aux services d'information générale des directions départementales de la sécurité publique, les fonctionnaires *"en charge du renseignement"* dans les préfetures de police. Il faudra que ces fonctionnaires soient *"individuellement désignés et spécialement habilités"*. Par ailleurs, le *"traitement et les fichiers ne font l'objet d'aucune interconnexion"*. Les fichiers seront soumis au contrôle de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), et le directeur général de la police devra rendre compte chaque année de ses activités de vérification de mise à jour et d'effacement des informations enregistrées.

Autre innovation, les préfetures disposeront de leur propre fichier. Un arrêté est prévu à cet effet. Il s'agira d'un *"répertoire départemental des personnalités (...) en vue d'informer le gouvernement et le représentant de l'État et leur permettre d'exercer leurs responsabilités, sur l'identité des personnes physiques ou morales qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif"*. Seront conservées les *"informations ayant trait à l'état civil, à la profession, les adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques, le cas échéant, les photographies, le parcours professionnel et activités publiques"*. Les données *"relatives aux origines raciales ou ethniques, à la santé ou la vie sexuelle ne peuvent en aucun cas être enregistrées"*. Quant aux *"opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou à l'appartenance syndicale"*, elles ne pourront être enregistrées que si *"elles ont été rendues publiques par l'intéressé"*. Les données seront effacées au bout de dix ans, et il n'y aura aucune interconnexion possible.

Gérard Davet

SOCIETE

La santé dépend aussi du milieu social des parents

LE MONDE | 18.09.08 |

Il est désormais établi que le milieu social a une forte influence sur l'état de santé : un cadre supérieur jouit ainsi d'une espérance de vie nettement plus longue qu'un ouvrier ou un employé. Mais la profession des parents joue-t-elle un rôle dans l'état de santé des enfants devenus adultes, voire âgés ?

Les enfants d'ouvriers et de cadres bénéficient-ils d'une véritable *"égalité des chances"* en matière de santé ? C'est la question que se sont posée quatre chercheurs qui ont publié leurs travaux dans le numéro d'octobre d'*Economie et statistique*, le mensuel de l'Insee.

Marion Devaux, Florence Jusot, Alain Trannoy et Sandy Tubeuf ont analysé l'édition française de l'enquête Share, qui porte sur l'état de santé d'un échantillon représentatif de plus de 2 500 adultes âgés de plus de 49 ans. Leurs conclusions sont claires : pour la première fois en France, ils ont mis en évidence une *"inégalité des chances selon le milieu social d'origine"*. En matière de santé comme en matière de réussite scolaire ou de trajectoire professionnelle, le déterminisme social pèse donc lourdement sur la vie des individus.

Menée en 2004-2005, l'enquête Share (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) dresse un tableau de l'état de santé des seniors français en donnant leur âge et leur situation

sociale. Elle présente surtout l'avantage de fournir des renseignements sur leurs ascendants : elle indique l'état de santé et la profession des deux parents ainsi que leur âge au décès s'ils ne sont plus en vie. Share permet donc pour la première fois d'étudier les liens entre l'état de santé d'un individu et son milieu social d'origine.

En étudiant de près l'enquête Share, l'étude démontre l'existence d'un déterminisme social qui pèse sur la santé des individus : les personnes de plus de 50 ans dont le père occupait jadis un poste de direction, une profession intellectuelle ou scientifique, une profession intermédiaire ou un poste dans l'armée sont en meilleure santé que ceux dont le père était agriculteur, artisan, ouvrier ou employé non qualifié. *"Il vaut mieux être issu d'un milieu social supérieur ou moyen qu'issu d'autres milieux"*, résume l'étude.

Le milieu social de la mère pèse, également, des décennies plus tard, sur l'état de santé des enfants : les personnes de plus de 50 ans dont la mère était cadre dirigeante ou exerçait une profession intellectuelle ou scientifique affichent un meilleur état de santé que ceux dont la mère était agricultrice, ouvrière ou mère au foyer. Il existe des *"inégalités de chance en santé selon le milieu social d'origine en faveur des personnes issues des milieux sociaux plus favorisés"*, concluent les chercheurs.

Comment fonctionne cette influence à distance du milieu social d'origine sur la santé ? Pourquoi les enfants de cadres sont-ils en meilleure forme, à 60 ans ou 80 ans que les enfants d'ouvriers ou d'employés ? Sans doute parce qu'un milieu social favorisé, surtout du côté de la mère, favorise les soins et l'éducation à la santé dès la petite enfance. Sans doute aussi parce que les enfants qui grandissent dans un milieu social favorisé ont plus de chances de faire des études et d'accéder ensuite à des professions associées à une bonne espérance de vie.

Anne Chemin

ECOLOGIE / ECONOMIE

Le déclin des abeilles produit ses premiers effets économiques

LE MONDE | 19.09.08 |

Les populations d'abeilles domestiques déclinent partout dans le monde. Pourquoi ? Les causes possibles de cette érosion sont au centre de vifs débats. Mais, alors que scientifiques et apiculteurs en discutent, les premiers effets sur la production de fruits et légumes se font d'ores et déjà sentir aux Etats-Unis.

Dennis van Engelsdorp, 39 ans, chercheur au département d'agronomie de l'université de Pennsylvanie, est l'un des premiers scientifiques à avoir décrit, à l'automne 2006, ce que les Américains ont baptisé le Syndrome d'effondrement des colonies (Colony Collapse Disorder, ou CCD).

Comment définir le Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles ?

Disons qu'il s'agit d'un phénomène caractérisé par la disparition brutale - quelques jours à quelques semaines - de la quasi-totalité d'une colonie. On ne retrouve dans la ruche que la reine et les individus les plus jeunes. Quant aux cadavres des individus adultes, ils ne sont pas retrouvés dans la ruche, ni même à proximité.

L'érosion des populations d'abeilles ailleurs qu'aux Etats-Unis est-elle caractérisée par de tels phénomènes ?

Dans plusieurs pays européens, en tout cas, des situations similaires ont été rapportées. Mais au-delà de ce que nous nommons CCD, nous constatons une surmortalité annuelle supérieure à 30 % dans tous les pays où il existe une documentation correcte de la mortalité des abeilles. Ce rythme ne pourra pas être supporté longtemps.

Quelles sont pour l'heure les répercussions économiques de cette situation ?

Aux Etats-Unis, la problématique est particulière, parce que nous avons de très gros apiculteurs, dont certains gèrent jusqu'à 40 000 colonies. En Europe, un apiculteur s'occupe de quelques centaines de colonies tout au plus.

Surtout, aux Etats-Unis, un apiculteur sur deux ne vit pas du commerce de miel, mais de la transhumance de ses ruches. C'est, à la différence de ce qui se passe en Europe, une véritable industrie, avec des apiculteurs qui chargent plusieurs centaines de colonies par camion et qui parcourent le pays pour vendre aux grandes exploitations de fruits et légumes un service de pollinisation.

Par exemple ?

Par exemple, un apiculteur de Pennsylvanie commencera la saison sur les plantations d'oranges de Floride, puis il reviendra en Pennsylvanie poser ses ruches dans les plantations de pommes, puis chez les producteurs de myrtilles du Maine, puis en Californie dans les grandes plantations d'amandes...

A chaque fois, il loue aux producteurs les services de pollinisation de ses abeilles. La question économique ne se limite donc pas à la production de miel, mais se répercute largement sur les coûts de production des fruits et légumes.

L'impact se fait-il déjà sentir ?

Jusqu'à présent, les apiculteurs ont globalement réussi à répondre à la demande de pollinisation. Mais si l'on continue encore trois ou quatre hivers avec des mortalités d'abeilles de plus de 30 %, on va commencer à voir des apiculteurs mettre la clé sous la porte.

Il y a un vrai risque. La Californie, par exemple, produit 80 % des amandes consommées dans le monde. Aujourd'hui, il faut la moitié des 2,4 millions de colonies d'abeilles américaines pour polliniser ces plantations d'amandiers. En 2012, si tout continue au même rythme, il n'y aura plus suffisamment d'abeilles aux Etats-Unis pour polliniser ces seules cultures.

Déjà, la réduction des populations d'abeilles se fait sentir : auparavant, les apiculteurs louaient la colonie d'abeilles entre 45 et 65 dollars (32 à 46 euros). Cette année, le prix payé par les producteurs d'amandes se situe autour de 170 dollars (120 euros) par colonie. Globalement, le coût de la pollinisation a augmenté pour tous les types de producteurs.

Et, pour la première fois, des producteurs de concombres de Caroline du Nord ont réduit leur production jusqu'à 50 % simplement parce qu'ils n'ont pas trouvé suffisamment de colonies disponibles pour assurer la pollinisation.

Et les pollinisateurs sauvages ?

Aux Etats-Unis, il y avait trois principales espèces de bourdons (*qui, comme les abeilles domestiques, comptent parmi les insectes pollinisateurs*) : l'une est éteinte et les deux autres

sont menacées. En Europe, une étude récente a montré que les insectes pollinisateurs sauvages sont aussi en déclin, ce qui provoque celui de plusieurs plantes sauvages qui en dépendent.

Y a-t-il aux Etats-Unis un débat sur les pesticides et leur implication dans le déclin des abeilles ?

Oui. L'une de nos priorités est d'ailleurs d'analyser les résidus de pesticides dans les ruches. Mais quand nous relevons des échantillons dans les ruches, atteintes ou non par le CCD, nous ne trouvons pas de traces conséquentes de résidus chimiques. Cependant, il n'est pas exclu que les pesticides aient des effets sublétaux plusieurs semaines après l'exposition, provoquant par exemple un affaiblissement du système immunitaire des insectes.

Et les ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais ou encore les cultures génétiquement modifiées...

Les auteurs de la seule publication suggérant un lien éventuel avec la téléphonie mobile se sont rétractés. Quant aux endroits aux Etats-Unis où il y a le plus de cultures de maïs Bt, ils ne correspondent pas aux zones où les plus fortes mortalités sont relevées... Seule une étude européenne a suggéré que des abeilles exposées à des cultures génétiquement modifiées pouvaient être plus sensibles à certains pathogènes. Nous savons une chose : nous retrouvons chez beaucoup d'abeilles touchées par le CCD une sorte de virus grippal nommé Israeli Acute Paralysis Virus (IAPV). Mais toute la question est de savoir pourquoi il devient mortel dans certaines colonies et pas dans d'autres... En l'état des connaissances, on ne peut qu'attribuer le déclin des abeilles à un ensemble de causes, et non à une en particulier.

Propos recueillis par Stéphane Foucart

LA POLLINISATION

LA SURVIE

et l'évolution de plus de 80 % des espèces végétales de la planète et la production de 84 % des espèces cultivées en Europe dépendent, au moins en partie, de la pollinisation par les insectes.

100 000 ESPÈCES D'INSECTES

(abeilles, bourdons, papillons), d'oiseaux (colibris et passereaux) et de mammifères (chauves-souris)

servent à la reproduction sexuée de la plupart des plantes à fleurs.

QUELQUES CULTURES

sont presque intégralement dépendantes des pollinisateurs : le cacao, la vanille, les courges

et les potirons, les melons et les pastèques, les fruits de la passion, ainsi que les noix du Brésil et de macadamia.

Sans pollinisateurs, l'homme doit effectuer l'opération manuellement.

SEULES DE RARES ESPÈCES VÉGÉTALES

dépendent exclusivement du vent ou des cours d'eau pour se reproduire.

CONSOMMATION

Philippe Moati, professeur d'économie

Pouvoir d'achat : tous les Français sont inquiets

LE MONDE | 22.09.08 |

Alors que Nicolas Sarkozy doit s'exprimer jeudi 25 septembre sur la situation économique, rarement les Français ont paru si pessimistes. Interrogés sur l'impact en France de la crise financière et boursière mondiale, 81 % d'entre eux se disent inquiets, selon un sondage IFOP-JDD paru dimanche (enquête réalisée les 18 et 19 septembre auprès d'un échantillon national représentatif de 956 personnes âgées de 18 ans et plus). *Le Monde* entame aujourd'hui une série d'enquêtes sur le pouvoir d'achat, devenu la préoccupation numéro un, devant le chômage. Professeur d'économie à l'université Paris-Diderot et directeur de recherche au CREDOC, Philippe Moati explique comment, sur ce sujet sensible, la réalité a fini par rejoindre le ressenti.

Vous êtes coauteur avec Robert Rochefort d'un rapport sur la mesure du pouvoir d'achat, dans lequel vous distinguez la réalité et la perception qu'en ont les Français. Comment expliquez-vous que cette préoccupation soit devenue prioritaire ?

Cela s'explique par des difficultés objectives mais c'est aussi le signe de cristallisation d'une angoisse collective. Depuis quelques années, les modes de rémunération ont beaucoup évolué avec la désindexation des salaires sur les prix et surtout l'individualisation qui privilégie le mérite et la promotion. Si l'on y ajoute les ruptures de trajectoires professionnelles, les mises à la retraite, la perte d'emploi ou les transitions, un grand nombre de Français ont le sentiment que leur pouvoir d'achat a décroché. Ils amplifient la tension, même si 2007 aura été une année globalement favorable pour le pouvoir d'achat avec une croissance moyenne de 3 %. Depuis, l'inflation s'est accélérée. Il est normal que la préoccupation devienne plus aiguë, car une bonne partie de la population constate qu'effectivement ses revenus n'augmentent pas au même rythme que les prix.

La flambée du coût de l'énergie a-t-elle accentué leur ressenti ?

L'angoisse n'est pas récente. Un certain nombre d'indicateurs, depuis 2003, révèlent que le moral des Français est au plus bas. Il faut remonter aux années 1990 pour observer des résultats aussi inquiétants. Les Français sont angoissés. Ils pensent que la situation ne peut que se détériorer, que le modèle des "trente glorieuses" est menacé par la mondialisation, que les acquis sociaux se réduisent. Ils ont l'impression de quitter un monde relativement rassurant pour entrer dans un univers plein de risques sur lequel le corps politique se révèle incapable d'agir. La charge est reportée sur l'individu qui a le sentiment de devoir assumer seul les conséquences de cette mutation. D'aucuns se replient sur la structure familiale, d'autres dans des idéologies extrêmes. Pour une part importante de la population, l'hyperconsommation devient une valeur refuge. Le phénomène a été amplifié ces dernières années par l'arrivée sur le marché d'une multitude de produits et de services nouveaux (portables, Internet, télévision par câble...), comme il en apparaît rarement au cours des décennies. Le vouloir d'achat a augmenté plus vite que le pouvoir d'achat, créant du même coup un surcroît de frustrations.

Les promesses de M. Sarkozy qui s'est proclamé président du pouvoir d'achat ont-elles accentué cette déception ?

Durant sa campagne, Nicolas Sarkozy a construit un discours rassurant. Il s'est présenté comme le président qui allait protéger les plus faibles et les accompagner dans cette transition inéluctable. Plus dure est donc la chute. La nouveauté de la crise, c'est qu'elle s'est étendue aux

classes moyennes. Depuis le début de l'année 2008, les Français indiquent qu'ils envisagent de restreindre leur consommation sur l'ensemble des postes, y compris l'alimentation. Et ces arbitrages concernent toutes les couches de la population.

Cette crise peut-elle générer de nouveaux comportements ?

Les consommateurs semblent tiraillés entre deux pulsions contradictoires. Certains vont poursuivre dans l'hyperconsommation en modifiant leur choix : ils privilégieront par exemple le hard discount plutôt que l'hypermarché, achèteront moins de marques et choisiront des stratégies d'achat malin sur Internet.

Mais on assiste aussi à l'amorce d'une attitude plus critique d'un nombre encore réduit de "militants de l'économie du bonheur". Ceux-là s'interrogent : travailler plus pour gagner et consommer plus ? Au final, est-on forcément plus heureux alors qu'on nous explique que ce surplus de consommation a des conséquences sur l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles ? La crise actuelle pourrait amorcer un tournant et favoriser une réflexion sur le mieux consommer.

Propos recueillis par Michel Delberghe

Mme Lagarde prévoit une "croissance molle" en 2009

La ministre de l'économie, Christine Lagarde, a réaffirmé, dimanche 21 septembre, que la croissance en France devrait s'établir autour de 1 % en 2008 et estimé que celle-ci serait "également molle en 2009". "Clairement, on subit un ralentissement", a reconnu la ministre lors du Grand Rendez-Vous Europe 1-Le Parisien. Pour "l'engagement qui a été pris de réduire le déficit à zéro en 2012 (...), les conditions de la croissance vont déterminer ou non la réalisation de cet objectif", a-t-elle déclaré. "Si on a une croissance molle, faible jusqu'en 2012, ce sera beaucoup plus difficile", a-t-elle précisé.

Compte rendu

Le jour où l'humanité a épuisé le produit global de la Terre

LE MONDE | 24.09.08 | 14h08

Mardi 23 septembre, rien n'a changé dans le quotidien des Terriens. Pas de pénurie dans les magasins d'alimentation, pas de coupure d'eau ou d'électricité inhabituelle. Pourtant, selon l'organisation non gouvernementale canadienne Global Footprint Network, le 23 septembre, un événement important a eu lieu. C'était le "Global Overshoot Day", littéralement "le jour du dépassement global". Il signifie que, entre le 1^{er} janvier et le 23 septembre, l'humanité a consommé les ressources que la nature peut produire en un an. A partir du 24 septembre, et jusqu'à la fin de l'année, l'humanité vit en quelque sorte au-dessus de ses moyens. Pour continuer à boire, à manger, à se chauffer, à se déplacer, elle surexploite le milieu naturel et compromet sa capacité de régénération. Elle entame donc son capital.

Le "jour du dépassement", image destinée à frapper les esprits, a été inventé par les créateurs du concept d'empreinte écologique. Dans la foulée du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, les universitaires William Rees et Mathis Wackernagel ont mis au point une méthode permettant de mesurer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Il s'agit de quantifier les surfaces biologiquement productives nécessaires pour construire villes et infrastructures, pour fournir les

ressources agricoles, aquatiques et forestières que nous consommons et pour absorber les déchets que nous produisons, y compris le CO₂ issu de la combustion des énergies fossiles. L'unité de mesure utilisée pour calculer l'empreinte écologique d'un individu, d'une ville, ou d'un pays est l'"*hectare global*", dont les capacités de production et d'absorption de déchets correspondent à la moyenne mondiale.

Selon les calculs de Global Footprint Network, les besoins de l'humanité ont commencé à excéder les capacités productives de la Terre en 1986. Depuis, sous l'effet de l'augmentation de la population mondiale, la date à laquelle l'humanité a épuisé les ressources théoriquement produites en un an n'a cessé d'avancer. En 1996, notre consommation dépassait de 15 % la capacité de production du milieu naturel, et le "*jour du dépassement*" tombait en novembre. En 2007, c'était le 6 octobre.

DISPARITÉS

L'outil utilisé par le Global Footprint Network permet de quantifier l'évolution de la consommation de ressources dans le temps et de sensibiliser aux conséquences de leur surexploitation. Il autorise aussi des comparaisons entre régions du monde. Les habitants des Emirats arabes unis ont l'empreinte écologique la plus élevée : chaque habitant consomme chaque année l'équivalent de 12 hectares globaux. Les Américains les suivent de près, avec 9,5 ha. La France se situe au 12^e rang mondial, avec un peu moins de 6 ha. Les habitants du Bangladesh, de la Somalie et de l'Afghanistan sont les plus petits consommateurs de ressources au monde, avec moins d'un demi-hectare.

Gaëlle Dupont

Enquête

Cadres La comédie du bonheur

Pour les jeunes, « la vraie vie est ailleurs »

Article paru dans l'édition du 18.09.08

Ce sont des cadres jeunes, diplômés, intelligents, dynamiques. Mais pas forcément disponibles. Lors des entretiens d'embauche, ils n'hésiteront pas à invoquer, horreur !, les 35 heures. En se moquant du qu'en-dira-t-on, ils sont capables de prendre leur veste à 18 heures pour ne pas arriver en retard à leur cours de flamenco. Ils maîtrisent parfaitement les nouveaux outils technologiques, savent les dompter, ne pas se laisser dominer par eux.

Ils arrivent prévenus sur le marché du travail. Ils ont déjà effectué des stages où ils ont été pressurés, exploités gratuitement, sans même l'aumône d'une poignée de main à la fin. Ils n'auront souvent que des CDD à rallonge, le temps de conduire un projet.

Ils ont vu le sort qui a été réservé à leurs aînés, à leurs parents parfois, éjectés sans ménagement parce que moins compétitifs. « Ils ne se font pas d'illusions sur ce qui les attend. Alors ils sont moins attachés à l'entreprise », estime Pierre Gojat, cadre à France Télécom. S'ils trouvent une meilleure place ailleurs, ils partiront sans états d'âme, du jour au lendemain. Ils ont une alerte Internet sur les sites d'offres d'emploi, sont prêts à sauter sur la moindre occasion, dire la moindre « opportunité ».

« Les jeunes sont investis dans leur carrière, pas dans l'entreprise », constate Bernard Salengro, secrétaire national de la CFE-CGC. Ils conçoivent chaque expérience comme un tremplin, grimpent les échelons en sautant de l'une à l'autre. D'ailleurs, certaines sociétés ne se conçoivent que comme des pouponnières, prévenant d'emblée qu'il ne faut pas espérer construire quoi que ce soit de durable par ici. Selon un sondage réalisé par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), 40 % des cadres envisagent « de changer d'entreprise dans un avenir proche », essentiellement chez les jeunes qui ont moins de 35 ans. Les candidats au départ placent en tête des préoccupations l'intérêt du nouveau poste.

« Ne devrait-on pas inventer un mode de séparation par consentement mutuel comme pour le divorce depuis 1975 ? », suggérait Laurence Parisot, patronne du Medef, en avançant l'idée de la « séparabilité ». « La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? », assurait-elle. Ces jeunes gens ont parfaitement intégré cette philosophie. « Ils ne sont pas fidèles à l'entreprise parce que l'entreprise n'est pas fidèle », résume Charles-Henri Besseyre des Horts, professeur à HEC.

Mais il ne faudrait pas conclure à une génération cynique. Elle caresse simplement d'autres rêves. Ainsi Médecins du monde reçoit de plus en plus de CV de jeunes cadres. Ils ont bac + 4 ou + 5, ont fait Sciences Po ou une école de commerce et postulent à des missions sans rapport avec leur qualification. Un ancien manager chez Quick est actuellement en poste au Liberia. Une ancienne consultante en finance ne compte pas ses heures au Pérou.

« Les nouveaux entrants ont une vision instrumentalisée du travail. Ce n'est plus le lieu où on se réalise. La vraie vie est ailleurs, dans une autre communauté de choix », résume François Dupuy, professeur à l'Institut européen d'administration des affaires (Insead). Le modèle, c'est François-Xavier Demaison, fiscaliste à New York, qui a tout plaqué pour devenir comédien, après le 11-Septembre. « J'avais endossé un costume qui ne m'allait pas », jure-t-il. Pour les besoins d'un film, il vient de revêtir la salopette de Coluche.

Benoît Hopquin

GEOPOLITIQUE

Pour le haut-commissaire aux réfugiés de l'ONU, "ce siècle sera celui des peuples en mouvement"

LE MONDE | 27.09.08 | NEW YORK (Nations unies) CORRESPONDANT

En marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, Antonio Guterres, haut-commissaire pour les réfugiés, décrit la montée en puissance du péril climatique. L'ancien premier ministre portugais (1996-2002) constate que ces nouveaux réfugiés n'ont pas de statut juridique.

Le changement climatique est-il une source de préoccupation pour le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) ?

Il y a aujourd'hui un débat sur le changement climatique, mais pas sur ses implications sur les mouvements forcés de population. Selon les estimations, pour chaque centimètre de hausse du niveau des océans, il y aura un million de déplacés dans le monde. L'impact sera direct, par la sécheresse, les catastrophes naturelles ou la disparition d'îles, mais aussi indirect, par la pauvreté ou le déclenchement de conflits. Quand les janjawids (*miliciens alliés du*

gouvernement soudanais) attaquent un village au Darfour, il y a une dimension politique, mais il y a aussi la compétition accrue pour l'accès à l'eau.

On parlera bientôt de "réfugiés" du climat, de la faim ?

On en parle déjà. Il faut préciser qu'ils ne sont pas des réfugiés au sens juridique - les victimes de guerres ou de persécutions sont protégées par la convention de 1951, qui est un instrument très puissant. Mais la faim et le réchauffement climatique sont aussi des sources de déplacement forcé. Et cela va s'accélérer. Le XXI^e siècle sera celui des peuples en mouvement. Malheureusement, la communauté internationale n'est pas prête. Le débat n'est pas objectif, rationnel. On croit parfois qu'on peut tout résoudre par la gestion de plus en plus restrictive des frontières. C'est une illusion qu'on paiera très cher, si on ne s'occupe pas des causes profondes de ces déplacements.

Faut-il créer un statut, pour ces nouveaux réfugiés, qui ne relèvent pas de votre mandat ?

Pour l'instant, nous avons des mécanismes de coopération, au sein des Nations unies et de la communauté humanitaire. Il faudrait des instruments de protection plus systématiques. Dans le cas des îles qui vont disparaître, il est évident qu'il faudra trouver des solutions. Ces gens ne peuvent pas devenir des apatrides. Il faut une place pour les accueillir tout en protégeant leurs traditions, leur culture, leur identité.

Est-il frustrant de ne pas pouvoir assister ces populations ?

La communauté internationale n'est pas préparée, et c'est très préoccupant, parfois frustrant. Notamment quand les gouvernements ne laissent pas les agences humanitaires aider les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. C'est le cas du Darfour. Ce fut le cas du Myanmar (*Birmanie*). Il est scandaleux de devoir supplier les Etats de laisser aider leurs citoyens. Dans les années 1990, on parlait d'ingérence humanitaire. Mais, depuis la crise irakienne, certains pays soupçonnent que "la responsabilité de protéger", reconnue par l'Assemblée générale de l'ONU, pourrait dissimuler les désirs de domination des pays les plus puissants. Il nous faut un sursaut de la protection.

Etes-vous aussi préoccupé par la crise alimentaire ?

Les 11 millions de réfugiés et 27 millions de personnes déplacées à cause des conflits ont besoin d'aide alimentaire. Elle est fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui leur donne la priorité. Mais, naturellement, nous sommes très préoccupés. Quand je vois les difficultés que la Commission européenne a eues pour trouver 1 milliard d'euros pour l'appui à la production agricole dans les pays pauvres, et quand je vois le débat sur les 700 milliards de dollars pour sauver le système financier, il faut reconnaître qu'il y a dans le monde une échelle des priorités qui est profondément immorale...

La planète ne traite pas bien ses réfugiés ?

Les Etats ont le droit de garantir la sécurité de leurs citoyens, de définir leur politique de migration, mais ils ont l'obligation de garantir la protection internationale à ceux qui en ont besoin. Il faut dans la gestion des frontières une préoccupation accrue pour garantir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile l'accès physique au territoire où ils peuvent bénéficier d'une protection.

Avec la réduction du nombre de guerres, observée par les chercheurs, peut-on s'attendre à une baisse du nombre de réfugiés au sens classique du terme ?

C'était vrai jusqu'en 2006, où nous avons eu une réduction annuelle du nombre de réfugiés, notamment à cause de la fin des conflits au Liberia ou en Sierra Leone, et même, a-t-on pensé,

en Afghanistan. Mais, depuis, on a assisté à une intensification des conflits. Certains peu connus du public, comme en Centrafrique. D'autres bien visibles comme l'Afghanistan, la Somalie ou le Soudan. Du fait de cette multiplication des guerres, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des Etats est de nouveau en hausse.

Où se trouvent tous ces réfugiés ?

L'écrasante majorité des réfugiés vivent dans des pays du Sud, le Pakistan, l'Iran, la Syrie... Leur objectif, c'est de rentrer chez eux dès que la sécurité le permet. Lorsqu'on débat du problème de réfugiés dans les pays européens, on a parfois l'idée que l'Europe est envahie. Ce n'est pas le cas.

Propos recueillis par Philippe Boloïon

Article paru dans l'édition du 28.09.08

SANTE

La polémique sur l'innocuité des téléphones portables est relancée

LE MONDE | 27.09.08 |

Quand connaîtra-t-on les résultats de la plus vaste étude internationale visant à évaluer les risques sanitaires auxquels s'exposent les personnes utilisant des téléphones portables ? Baptisée "Interphone", cette étude a été lancée en 2000 et achevée six ans plus tard. Elle a été menée dans treize pays auprès de 14 000 personnes. Après une longue série de reports et de contretemps inexplicables, il semblait acquis que les résultats de ce travail seraient soumis pour publication durant le mois de septembre. Tel ne sera pas le cas.

Dans son édition datée du 27 septembre, l'hebdomadaire *The Economist* croit savoir que les responsables d'Interphone ne soumettront vraisemblablement pas le fruit de leurs travaux à un éditeur avant la fin de 2008. "Je ne sais pas d'où proviennent les informations de *The Economist*", indique Elisabeth Cardis (Centre de recherche en épidémiologie environnementale, Barcelone), coordonnatrice de cette étude. *Une version que nous espérons consensuelle de l'article est en préparation et nous l'attendons sous peu. Il se pourrait donc que l'article soit soumis pour publication rapidement. Rien ne me laisse penser pour l'instant que la soumission ne puisse pas se faire cette année.*

Pour le professeur Cardis, ce nouveau retard n'est pas la conséquence de désaccords des auteurs. "Il n'y a pas d'hypothétiques nouvelles difficultés", précise-t-elle. *Il y a seulement les emplois du temps chargés des collaborateurs et les vacances qui ont fait que la nouvelle version de l'article est seulement sur le point d'être terminée.*

INQUIÉTUDES AUX ETATS-UNIS

Ce nouveau contretemps survient alors que des scientifiques américains viennent, devant le Congrès, de tenir sur ce thème des propos inquiétants. "On ne doit pas rééditer ce que nous avons connu à propos de la cigarette et du cancer du poumon, où notre nation a pinaillé sur chaque détail d'information avant d'avertir le public", a ainsi déclaré, jeudi 25 septembre, David Carpenter, spécialiste de santé publique et professeur de santé environnementale à l'université d'Albany (New York). Selon lui, la prudence doit s'imposer.

"A la lumière des 70 ans que cela nous a pris pour retirer le plomb des peintures et des 50 ans qu'il a fallu pour établir de façon convaincante le lien entre la cigarette et le cancer du poumon, j'affirme qu'on ferait bien de tirer les leçons du passé pour mieux interpréter les signes de risques potentiels, a pour sa part fait valoir le docteur Ronald Herberman (université de Pittsburgh, Pennsylvanie), responsable de l'un des dix plus importants centres de recherche américains contre le cancer. Il y a dans le monde 3 milliards d'utilisateurs réguliers de téléphones cellulaires. Nous avons besoin d'un message de précaution."

Le docteur Herberman a fait valoir que la majorité des études disponibles sont caduques, la méthodologie retenue ne correspondant pas à l'usage intensif qui est aujourd'hui fait de cet outil de communication. Il a notamment cité deux études, l'une suédoise, l'autre israélienne, concluant à une augmentation du risque de tumeur du nerf auditif ou de la glande salivaire chez les utilisateurs de téléphone portable.

"Il est vrai que les études souffrent d'un manque de recul et d'un nombre faible de gros utilisateurs de longue durée, reconnaît le professeur Cardis. Les études avec un plus grand nombre d'utilisateurs de longue durée semblent effectivement indiquer une augmentation possible du risque de gliomes et de neurinomes de l'acoustique du côté où le téléphone était généralement utilisé. La question demeure de savoir si ce résultat est ou non le reflet d'une association réelle. Dans l'attente, je pense que des précautions s'imposent, en particulier chez les enfants."

Jean-Yves Nau

SOCIETE

Chronique

Trop de norme tue la norme, par Jean-Michel Dumay

LE MONDE | 27.09.08 |

Nous vivons une époque très normée, sauf en matière de capitalisme débridé, à considérer l'actualité - mais il paraît que les choses vont changer. Il existerait une accumulation et une inflation de la norme, disent les sociologues. Ce qui se voit dans les organisations, où les actes professionnels paraissent de plus en plus étouffés par des codes, des procédures imposées.

Pas un secteur qui y échappe : de l'industrie à la santé, au social, au médico-social. Pas un domaine qui s'en abstraie : de l'informatique au contrôle de gestion, à la gestion des ressources humaines. Des procédures sont imaginées, calibrées : du SBAM des caissières (sourire-bonjour-au revoir-merci), aux scripts des commerciaux sur les plates-formes d'appels téléphoniques. A plus grande échelle, des normes internationales - les ISO - viennent couronner l'universalité des démarches. De la 9 000 (gestion de la qualité) à la très en vogue 14 000 (management environnemental).

Des thématiques nouvelles s'imposent : la diversité, la responsabilité sociale des entreprises, qui ne demandent qu'à être notées, évaluées, formatées. Des terrains restent à défricher : l'égalité des chances, la cohésion sociale, l'efficacité. Des "objets" plus qualitatifs, qui nourrissent la notion de développement durable, et pour lesquels, comme disait Fouad Benseddik (agence de notation sociale Vigeo, *Le Nouvel économiste*, du 5 juillet 2007), il y a "un flottement, alors que les sociétés humaines n'ont jamais eu autant d'outils à leur disposition pour prendre leur destin en main. En attendant, c'est le marché qui occupe cet espace".

Dans les entreprises, l'idéologie normative est portée par les fonctionnels qui, recherchant l'attention de leurs pairs, peuvent parfois être plus séduits par une certaine esthétique de la norme et moins par l'efficacité. La norme s'inscrit dans l'idéologie du changement, qui s'est substituée à celle du progrès et tend parfois au "bougisme". L'ère est aux "bonnes pratiques", qui peuvent nier le réel et n'avoir que faire des petits soucis ordinaires du travail. C'est le cas quand les "process", élaborés sans concertation, deviennent une fin en soi.

Lors d'un colloque de l'Association des professionnels en sociologie de l'entreprise, Norbert Alter, professeur à Paris-Dauphine, observait que s'il y a de nos jours davantage de normes, il y a aussi davantage de transgressions des normes. C'est que les salariés, hier soumis au seul respect des consignes, sont aujourd'hui pris dans des systèmes qui favorisent à souhait le paradoxe. Car qu'entend-il, l'individu, qui doit se conformer aux normes et aux modèles et incorporer toute une somme de savoir-faire ? *"Prenez des initiatives !", "Soyez responsable !", "autonome", "créatif", "réactif"*, au besoin en transgressant... la norme et les règles censées être intériorisées. Si ça marche, tant mieux. Et si ça rate, tant pis. Il aurait mieux valu se conformer à la norme. Le management paradoxal (n'hésitez pas à enfreindre la règle pour que ça marche ; pourquoi avez-vous enfreint la règle, puisque ça ne marche pas ?) ne juge pas les comportements pour ce qu'ils sont. Il ne jauge et cultive que le résultat.

"Ce qui a changé, estime Danièle Linhart, directrice de recherche au CNRS, c'est le rapport du salarié à la prescription." A l'élaboration de laquelle l'individu est désormais sommé contribuer. Cela implique, pour lui, une prise de risque. Et inévitablement, une tension intérieure, *"un sentiment subjectif de précarité"*. Finalement, le système pousse à la faute. Cela donne les dégâts qu'on connaît. Stress, désespoir, isolement. La société n'a plus qu'à considérer la question de ce qu'Yves Clot, titulaire de la chaire de psychologie du travail au CNAM, baptise, un brin espiègle, le *"retraitement des déchets subjectifs du travail"*.

Jean-Michel Dumay

ECONOMIE

Est-ce la fin du capitalisme financier de type anglo-saxon ? Six économistes répondent

LE MONDE | 30.09.08

Daniel Cohen, professeur à l'Ecole normale supérieure

Toute la finance de marché doit être remise à plat. L'attention des régulateurs, depuis la crise de 1929, avait essentiellement porté sur les banques commerciales. La panique des déposants ayant été le principal vecteur de la crise financière des années 1930, la régulation s'est concentrée sur les banques de dépôt. Et cela a plutôt bien fonctionné. On n'observe aucune crise majeure du système bancaire américain après guerre.

L'un des buts principaux de la finance de marché a été de sortir de l'habitat réglementaire imposé aux banques. Les règles classiques imposent aux banques de détenir un dollar de capital environ pour 12 dollars de crédit. La finance de marché a permis à ses acteurs d'accorder 32 dollars de crédit pour un dollar de capital ! Les banques d'investissements, les hedge funds, les compagnies d'assurances ont profité des mailles de la régulation pour accroître le volant de leurs opérations. Les banques commerciales ont, de leur côté, créé des "véhicules" logés hors bilan pour s'affranchir (légalement) de la réglementation. Le résultat, on le connaît maintenant.

Les 700 milliards de dollars que le gouvernement américain veut injecter dans le système en est le prix.

Tout le travail des prochaines années consistera à élaborer des règles qui remettront le dentifrice du capitalisme financier dans son tube. Il faudra imposer des règles prudentielles nouvelles à l'ensemble des acteurs, réguler la titrisation des créances, surveiller les agences de notations, réviser les normes comptables... Cette remise à plat concernera tous les pays. Un rôle "en or" pour le FMI...

Nicolas Baverez, économiste-historien

L'expression "capitalisme financier de type anglo-saxon" laisse entendre que seuls les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Irlande seraient en crise. En réalité, le choc ébranle le capitalisme mondialisé, dont la finance était la pointe avancée. Les pays qui épargnent et exportent comme la Chine, l'Allemagne ou le Japon sont touchés : l'excédent chinois diminue déjà, tandis que Chine, Russie ou Brésil volent au secours de leurs banques.

Nous assistons à une déflation par la dette comme en 1929 : l'éclatement d'une bulle de crédit mène à une contraction violente des patrimoines et des revenus, de l'activité et de l'emploi.

Deux grandes leçons se dégagent de la déflation des années 1930 : enrayer la cascade des faillites bancaires ; privilégier des solutions coopératives au plan international pour éviter la spirale des barrières protectionnistes et des dévaluations compétitives.

Aujourd'hui, le sauvetage des banques est engagé, mais sur une base nationale. La coopération internationale est inexistante, à commencer par le dialogue entre la Fed et la BCE. Ces politiques du "chacun pour soi" impliquent un coup d'arrêt à la mondialisation, à l'intégration des marchés et à l'ouverture des sociétés.

Le capitalisme sortira profondément transformé de cette crise : priorité à la sécurité sur le risque, avec une diminution de la croissance potentielle ; rééquilibrage entre l'Etat et le marché ; retour en grâce de l'industrie au détriment de la finance ; changement du modèle économique des banques avec une concentration des acteurs et un recentrage sur la banque commerciale ; déclin relatif des pays développés - notamment des Etats-Unis - et accélération du passage à un système économique multipolaire et hétérogène.

Nouriel Roubini, professeur d'économie à l'université de New York, président de Roubini Global Economics Monitor

La crise est le résultat des excès du libéralisme et du "laisser-faire" de ces dix dernières années. Les régulateurs ont cru aux vertus du marché libre et de l'autorégulation. Leur jugement était inapproprié. La leçon est claire : nous avons besoin d'une meilleure régulation. Aujourd'hui, le paradoxe est que, pour résoudre ces excès, l'Etat américain vire dans l'excès inverse. Il injecte tantôt 200 milliards de dollars pour nationaliser Freddie Mac et Fannie Mae, les deux géants du refinancement hypothécaire, tantôt 85 milliards pour recapitaliser l'assureur AIG. Les "USA" deviennent l'"URSSA", l'Union des républiques socialistes soviétiques d'Amérique. Le gouvernement prend dans la précipitation des décisions lourdes de conséquences. On a le sentiment d'être dans une république bananière ! On passe ainsi d'un extrême à l'autre. La bonne voie est au milieu, avec une régulation plus stricte qui n'empêche pas l'innovation. On y arrivera sans doute après quelque temps.

Le "Far West" sauvage (de la finance) appartient-il au passé ? Il faut être prudent. D'ici à quelques années, on aura peut-être tout oublié. On a vécu beaucoup de crises : celle des années 1980, la récession des années 1990, l'éclatement de la bulle Internet en 2001. A chaque fois, une bulle se reforme avec de l'argent facile et des régulateurs qui s'endorment. Nous verrons !

Dominique Plihon, universitaire, président du conseil scientifique d'Attac

La crise actuelle signe la faillite d'un capitalisme financier de spéculation et de prédation préjudiciable à la société. Les pays d'Europe qui se sont le mieux coulés dans les règles de ce capitalisme financier - l'Irlande et l'Espagne - sont ceux qui souffrent le plus.

Les banques centrales et les autorités de tutelle ont laissé faire. Jean-Claude Trichet, président de la BCE, ne pouvait ignorer les achats massifs des banques sur des titres risqués sur des marchés de gré à gré opaques et non régulés.

Ce capitalisme-là va devoir être réformé en profondeur. De nouvelles règles vont devoir être instaurées. Nous, altermondialistes, réclamons depuis longtemps un encadrement des acteurs financiers. Puisque le mouvement de nationalisation des banques est lancé, pourquoi ne pas constituer des pôles publics de développement, pays par pays, pour financer des projets qui étayaient une croissance à long terme ? Rien n'empêche non plus une coordination au sein de l'Union européenne.

On peut objecter que les nationalisations bancaires du début des années 1980 ont été un échec, mais la faute en revient aux gouvernements qui ont imposé aux banques les mêmes règles de rentabilité que le secteur privé.

Pascal Salin, professeur à l'université Paris-Dauphine

Le capitalisme financier n'est pas seulement anglo-saxon. Il est universel et a de beaux jours devant lui, tout simplement parce qu'il n'est pas une création arbitraire, comme pouvait l'être un système de type soviétique. Ce capitalisme-là est l'expression d'innombrables processus spontanés créés pour répondre aux besoins des êtres humains. Il remplit deux fonctions fondamentales : orienter les ressources d'épargne vers les activités où elles obtiennent la plus forte rentabilité et prendre en charge les risques de la manière la plus efficace. Certes, le capitalisme financier ne peut pas remplir ces fonctions de manière parfaite, parce que l'information ne peut jamais être parfaite. Mais il les remplit mieux que n'importe quel autre système imaginable.

Les difficultés actuelles ne sont en rien une manifestation de la faillite de ce système. En effet, la crise financière est essentiellement une crise de l'interventionnisme étatique. Elle résulte en particulier de l'extraordinaire instabilité de la politique monétaire américaine au début du XXI^e siècle, politique monétaire qui n'est évidemment pas contrôlée par le marché, mais décidée arbitrairement par des autorités publiques.

Pour que ce capitalisme financier prenne fin, il faudrait ou bien que tout le système financier soit étatisé - ce qui est exclu - ou qu'il explose parce qu'il constituerait un système incohérent, ce qui n'est pas le cas. Sur le long terme, la crise actuelle apparaîtra comme un simple accident de parcours qui aura peut-être permis de liquider les entreprises financières les plus mal gérées et d'inciter les autres à mieux évaluer les risques. La plus grande menace vient du renforcement probable des réglementations.

Pierre-Alain Muet, économiste et député PS du Rhône

Il est essentiel de réintégrer, dans le champ de la réglementation et du contrôle, les activités de crédit effectuées par des organismes non bancaires, car ce sont ces fonds spéculatifs non régulés qui sont à l'origine des crises financières récentes.

Il faut imposer une obligation de transparence sur les produits financiers et sur le niveau des fonds spéculatifs détenus par les banques.

Il faut enfin, comme c'était le cas autrefois, séparer les activités de banques de marché de celles des banques commerciales.

La titrisation, c'est-à-dire la possibilité laissée à un créancier de se défaire de la totalité de sa créance, entraîne une forme d'irresponsabilité. Les fonds spéculatifs ont prêté sans tenir compte du risque sachant qu'ils arriveraient à se défaire de ce risque sur un tiers. Pour éviter cette dissémination du risque, il faut, d'une part, appliquer les règles définies dans les accords de Bâle II de la Banque des règlements internationaux en réintégrant la titrisation dans le bilan des banques et, surtout, obliger le premier créancier à conserver pour lui-même 30 % à 40 % du risque sur le prêt initial. Tout organisme autorisé à prêter serait ainsi obligé d'évaluer son risque comme un banquier doit le faire.

En bref, il faut revenir en partie à une économie d'intermédiation et sortir d'une économie de marché financier où les effets de levier sont trop importants.

Les agences de notations ont certes une responsabilité, mais la régulation et le contrôle relèvent aussi de l'Etat vers qui tout le monde se tourne quand ça va mal. Le contrôle des organismes de marché, c'est le retour de l'Etat.

Propos recueillis par Claire Gatinois et Yves Mamou

ECONOMIE

Quel impact de la tourmente financière pour les particuliers ?

LEMONDE.FR | 30.09.08 |

1. Les Français doivent-ils craindre l'impact de la crise financière sur les banques françaises ?

Comme toutes les banques ayant des implantations à l'international et notamment aux Etats-Unis, les banques françaises sont touchées par la crise. Même si cela pèse sur leurs comptes, leur exposition est cependant relativement limitée, comme l'attestent les chiffres publiés par les banques françaises qui sont nettement bénéficiaires au premier semestre 2008. Le Crédit agricole, BNP-Paribas et la Société générale ont respectivement dégagé un bénéfice net de 968, 3 486 et 1 740 millions d'euros sur cette période. Le modèle de banque universelle, avec une part importante de l'activité de banque de détail qui équilibre les activités de banque d'investissement, a permis également une bonne résistance à la crise.

Par ailleurs, les banques françaises sont solides, elles ont des fonds propres élevés. Elles sont en outre étroitement surveillées par la Banque de France, qui vérifie qu'elles respectent les ratios de solvabilité. Elles sont néanmoins, comme toutes les banques dans le monde, confrontées à une crise de liquidité. Mais les banques centrales, notamment la Banque centrale européenne, injectent régulièrement des liquidités sur le marché pour que les banques continuent de fonctionner.

2. La situation américaine pourrait-elle se reproduire en France ?

La situation des banques françaises est différente de celle des banques américaines : les banques françaises sont étroitement contrôlées, l'octroi de crédit est différent, il est fondé en France sur l'analyse de la capacité de remboursement des emprunteurs et ne peut être effectué que par des établissements agréés. Ce modèle fonctionne bien puisqu'il n'y a pas eu en France de crise similaire à celle des crédits hypothécaires à risque (*subprimes*) aux Etats-Unis.

3. Faut-il craindre l'impact de la crise sur l'économie et sur le crédit ?

Les entreprises françaises et donc les banques font face au ralentissement économique général, qui est à la fois lié à la crise financière, au repli des marchés immobiliers et aux prix élevés des matières premières comme le pétrole. En conséquence, la croissance se ralentit nettement : elle devrait tomber à 1 % cette année, selon l'OCDE. Ce ralentissement de la croissance pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages. En effet, les augmentations salariales seront beaucoup plus réduites, et subiront aussi l'effet de l'inflation. Selon l'Insee, le pouvoir d'achat a stagné au premier trimestre 2008, et reculé de 0,4 % au deuxième.

Sur le plan financier, la crise se traduit également par une augmentation du coût de la ressource pour les banques – lorsqu'elles se refinancent sur le marché monétaire –, ce qui entraîne un renchérissement du coût du crédit pour les entreprises et les particuliers. Les taux de crédit ont nettement augmenté. Selon la Banque de France, le taux d'intérêt moyen des crédits aux ménages est passé de 5,42 % en juillet 2007 à 6 % en juillet 2008.

Par ailleurs, les banques sont beaucoup plus sélectives avec leurs clients depuis plusieurs mois. Elles vont encore renforcer les conditions pour recevoir un prêt (l'apport personnel sera plus élevé, le niveau d'endettement toléré sera moins élevé).

4. Les prix de l'immobilier vont-ils se replier ?

La plupart des experts de l'immobilier pensent que le prix de l'immobilier va baisser en 2008. Comme le resserrement du crédit va s'accroître, de plus en plus d'acheteurs seront écartés du marché, parce qu'ils n'obtiendront plus de crédit, ce qui entraînera une baisse des prix. Dans le neuf, deux dossiers sur cinq sont refusés ; cette proportion va augmenter. Il ne faut donc pas acheter en ce moment sur le marché immobilier, mais plutôt attendre que le marché ait bien baissé pour profiter des bonnes occasions qui pourraient se présenter.

5. Si, malgré tout, une banque française faisait faillite, les déposants seraient-ils protégés ?

Les banques françaises sont solides : à la différence des banques américaines, elles ont d'importants fonds propres. Il existe en outre un fonds de garantie des dépôts, créé par la loi en 1999, et destiné à couvrir les dépôts et titres en cas de défaillance de la banque. Les banques françaises adhèrent à ce fonds de garantie. En cas de faillite, il est ainsi prévu un remboursement des dépôts à la hauteur maximale de 70 000 euros par déposant pour les espèces et un montant identique pour les titres rendus indisponibles.

Ce mécanisme joue pour tous les types de dépôts : dépôts à vue, dépôts à terme, comptes sur livrets, plans d'épargne-logement...

Il ne faut donc pas céder à la panique et fermer ses comptes bancaires.

6. Et si la banque est étrangère, que se passerait-il ?

Pour les banques non communautaires, s'il s'agit d'une filiale, c'est le fonds de garantie des dépôts qui joue. Par contre, s'il s'agit d'une succursale, elle relève du droit de son pays d'origine. Dans ce cas, le remboursement peut être beaucoup plus difficile.

Par ailleurs, les établissements étrangers mais dont le siège social se situe dans un autre pays de l'Espace économique européen bénéficient du mécanisme de ce pays. Mais le montant de l'indemnisation est en général plus faible, de l'ordre de 20 000 euros.

7. Si les dépôts sont protégés, les produits d'épargne le sont-ils également ?

Comme pour les dépôts, les sommes placées, par exemple en produits d'assurance du type assurance-vie, sont protégées à hauteur de 70 000 euros.

Edouard Pflimlin

ECONOMIE

"On assiste à un effondrement de la confiance à l'égard du système bancaire"

LEMONDE.FR | 30.09.08 |

Katia : Est-on, en Europe, dans une situation de pré-crise à l'américaine ?

Alain Faujas : Non, parce que les banques européennes sont beaucoup moins engagées dans les produits dits à risques, notamment ceux qu'on appelle les subprimes et dérivés, que les banques américaines.

Mais oui, dans la mesure où l'on assiste au même effondrement de la confiance à l'égard du système bancaire dans son entier. On voit le même phénomène se développer en Europe : les banques n'ont plus confiance entre elles et refusent de se prêter de l'argent, et aussi bien les marchés que les particuliers doutent de la solidité de ces institutions bancaires.

Isabelle : Quelqu'un sait-il réellement quelle est la vraie situation financière des banques en Europe et notamment en France ?

On connaît un petit peu les engagements toxiques des banques françaises, BNP, Société générale, car elles en ont provisionné dans leurs comptes, la Société générale notamment. Mais celles qui sont détentrices de produits très sophistiqués dans lesquels des bonnes valeurs ont été mélangées avec des crédits hypothécaires pourris ne sont même pas en état d'apprécier complètement les pertes qu'elles enregistreront, ou qu'elles enregistreraient.

Par rapport aux Etats-Unis, on estime que les risques financiers sont beaucoup moins importants en comparaison soit du capital, soit du chiffre d'affaires et des bénéfices.

djann : On nous explique que les banques européennes sont théoriquement moins exposées que les banques américaines. Comment expliquer les cas Dexia et Fortis ?

Le cas de Dexia et de Fortis n'est pas tout à fait comparable à ceux des banques américaines. Certes, il y a une perte de confiance à l'égard de ces deux établissements, comme cela se produit par rapport aux banques américaines.

Dans le cas de Dexia, voilà une banque des collectivités locales qui finance les prêts qu'elle consent aux communes, départements, régions, en empruntant l'argent auprès d'autres établissements bancaires. La crise de confiance actuelle tarit automatiquement ses ressources, d'où la crise.

Dans le cas de Fortis, il s'agit d'un excès d'achats. L'année dernière, Fortis avait racheté ABN Amro pour une somme considérable, et manifestement, cette reprise était trop grosse pour elle et les marchés sanctionnent cette erreur de stratégie.

JJ : Ne faudrait-il pas, de façon préventive, organiser un plan européen de sauvetage doté de x milliard d'euros ?

Cette solution est à l'américaine, c'est-à-dire qu'il s'agit de fournir les masses financières correspondant aux actifs dépréciés. C'est la solution du Crédit Lyonnais et de sa société de défaisance.

Il existe une autre solution, utilisée à l'heure actuelle en Europe, qui est la nationalisation des banques en difficulté. Dans ce cas, il est inutile de prévoir une enveloppe maximum, il suffit de promettre aux marchés que les Etats recapitaliseront les banques malades.

jbwww : Comment des Etats, déjà très endettés, peuvent-ils refinancer des établissements bancaires à coups de milliard sans risquer gros à moyen terme ?

Il est vrai que le versement de centaines de milliards de dollars, même sous forme de prêts, oblige les Etats à s'endetter. Cela présente deux risques. Le premier est la dévaluation de la monnaie des pays concernés, mais à l'heure actuelle, c'est quasiment la totalité des pays industrialisés qui se livrent à cet exercice, donc les monnaies seront traitées de la même façon. Le deuxième risque, c'est de voir consacrer une part de plus en plus importante du budget des Etats au remboursement de cette dette, et donc un amoindrissement des capacités budgétaires affectées aux infrastructures et au cadre de vie.

StephaneR : Quelle pourrait-être la réaction de l'Etat français (avec sa dette et ses réformes en cours) dans l'hypothèse où, comme outre-Atlantique, les établissements financiers français "tomberaient" les uns après les autres ?

La réaction de l'Etat français sera la même que celle de l'Etat belge, néerlandais ou luxembourgeois : nationaliser en tout ou en partie la banque malade. Une première expérience menée en Suède dans les années 1990 s'était conclue par le sauvetage d'un certain nombre d'établissements en difficulté et le redressement suivi du remboursement du capital investi par l'Etat au bout de huit ans.

**fangio : Pensez-vous que la BCE gère cette crise au mieux ?
Thérèse : La BCE va-t-elle baisser ses taux jeudi ?**

Dans le cadre de la mission qui lui est impartie, oui, la BCE a bien réagi en fournissant aux marchés les liquidités nécessaires pour éviter ce que l'on appelle un assèchement du crédit, car les banques refusent de se prêter de l'argent entre elles.

Quant à la deuxième question, compte tenu du fait que l'inflation est en train de reculer à la suite de la baisse des prix des matières premières, à commencer par le pétrole, on peut espérer que M. Trichet estimera la lutte contre l'inflation un peu moins urgente et qu'il donnera la priorité à la défense de l'activité économique en baissant les taux.

Ours : A quoi servent les agences de notation et les commissaires aux comptes lorsque l'on voit de telles crises ?

Les agences de notation, surtout, n'ont pas fait leur travail, qui est d'éclairer l'analyse et le choix des investisseurs. Souvent, ces agences de notation faisaient partie de banques d'affaires, et donc mélangeaient les intérêts de la banque avec leur mission d'information.

Parmi les propositions de réforme du système financier mondial figure l'obligation de dissocier l'information financière du conseil en investissement. Figure aussi une plus grande responsabilisation des agences de notation. Mais pour l'instant, le chantier n'a pas vraiment été ouvert.

anna_m. : Le système financier est aujourd'hui à l'échelle de la planète. Ne faudrait-il pas une autorité de régulation à la même échelle ? Avec un pouvoir de sanction bien

entendu?

Evidemment, un système financier mondial exige des autorités de régulation mondiales. La question est de savoir qui doit être cette autorité supranationale. De nombreuses voix désignent à l'heure actuelle le FMI comme le plus qualifié et le mieux outillé pour surveiller la finance mondiale. Il faudrait pourtant qu'il obtienne un mandat clair de la part de ses 185 membres, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

poletes : Si les banques ne prêtent plus, que vont-elles faire de leurs liquidités ?

Elles les utiliseront à meilleur escient, c'est-à-dire en respectant des ratios prudents. Dans *Le Monde* d'aujourd'hui (daté de mercredi), Daniel Cohen, de l'Ecole nationale supérieure, explique que le bon ratio serait de prêter 19 euros en ayant 1 euro en caisse. Nous serions aujourd'hui à 32 euros de prêt pour 1 euro en caisse. Il faudra revenir à une gestion plus prudente.

jacques : Pourquoi le dollar ne "bouge"-t-il pas plus ?

Le dollar ne bouge pas plus parce que de l'avis général, il était déjà sous-évalué. D'autre part, les investisseurs parient sur une reprise de l'économie américaine avant la reprise européenne.

Roseline : Les marchés financiers sont très chahutés, mais la crise affecte-t-elle l'économie "réelle" ?

L'économie réelle est obligatoirement affectée par la crise du système financier mondial, car la disparition d'acteurs et la raréfaction du crédit empêchent de donner aux acteurs économiques les moyens de réaliser leurs projets, donc de participer à la croissance.

Pour les particuliers, il s'agit d'un tarissement des prêts immobiliers ou à la consommation, donc affaiblissement du marché immobilier et ralentissement de la consommation.

Pour les entreprises, la raréfaction du crédit les empêche de construire des usines, de s'équiper en machines, et donc d'embaucher. Cela signifie une valeur ajoutée ou un produit intérieur brut ralenti par rapport au potentiel de l'économie concernée.

Michel_S. : Serait-il possible d'assister à l'effondrement du système financier dans son ensemble si la perte de confiance des établissements bancaires persistait ? Et si cela arrivait un jour, quelle en serait la principale conséquence économique ?

Non, il n'est pas possible d'assister à l'effondrement total du système financier mondial en raison des filets de sécurité, en raison de la coopération inter-banques centrales et intergouvernementale. Même pendant la crise de 1929, le système financier n'a pas été totalement paralysé. En revanche, l'économie réelle, oui.

olivier_1 : Quelles sont, à votre avis, les raisons du rejet du plan de secours par le Congrès américain ?

La droite du Parti républicain, mais pas uniquement si l'on en croit le vote de 40 % des représentants démocrates, est inspirée par un scrupule tout à fait légitime de ne pas faire profiter du sauvetage très coûteux ceux qui ont contribué à la pagaille.

Il s'agit d'une question de morale qui vaut la peine d'être posée, mais qui, dans l'esprit de beaucoup, à commencer par les deux candidats à l'élection présidentielle, McCain et Obama, ne doit pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de rendre confiance au monde entier.

Les amendements qui pourraient être apportés au projet Paulson qui a été refusé portent, selon les vœux des démocrates, sur une assistance apportée aux ménages endettés ou, selon les

républicains, sur un meilleur retour de l'argent prêté aux contribuables et au budget de l'Etat fédéral.